

## Les vallées du pays de Laval (5)



UP05-00 Belvédère d'Argentré sur la vallée de la Jouanne et son plateau bocager ondulé

L'unité paysagère des vallées du pays de Laval s'appuie sur un réseau dense de vallées profondément encaissées qui structurent le territoire et les activités humaines. Elle se caractérise par un relief globalement "doux", un sous-sol de schistes, grès et calcaires auquel sont associées une activité industrielle passée et présente, aux ambiances spécifiques (carrières, fours à chaux, affleurements rocheux...). Le bocage est un élément identitaire du territoire, son maillage assez dense se relâche au Sud offrant des vues plus ouvertes sur les paysages de plaine et plateaux cultivés. Depuis les hauteurs, il induit une impression de couvert forestier, conforté par quelques grands massifs qui proposent des ambiances plus intimes (forêts périurbaines au Sud de Laval, cœur boisé et étangs du Pays de Loiron) et aussi quelques petits vergers résiduels. Les châteaux sont assez nombreux mais se cachent au cœur de parcs arborés, les carrières s'exposent. La Mayenne traverse l'unité selon un axe nord-sud et propose ses paysages bucoliques au rythme des écluses, des prairies inondables, de son patrimoine bâti et naturel ...

Cette unité paysagère enchâsse l'agglomération lavalloise et en subit les pressions. Les bourgs, souvent implantés à flanc de coteau, proposent un patrimoine ancien de qualité et un développement notable avec des extensions résidentielles conséquentes (deuxième couronne de Laval). Par ailleurs, la pression se traduit dans les impacts des infrastructures avec le développement du réseau viaire (autoroute A81, réseau de départementales structurant en étoile depuis Laval, doublement de deux fois deux voies au nord de Louverné par exemple, recherche de la valorisation des effets vitrines) ... mais aussi dans celui du réseau ferré (voie ferrée Paris – Brest, chantier LGV).

### Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

**Les représentations culturelles des paysages de Pays profond (paysages ruraux)** [lien vers article représentations culturelles régionales](#)

**La famille de paysage :** [Paysages de vallons bocagers](#)



1&2 Force des paysages de bocage soumis à la pression des évolutions culturelles : à gauche maillage encore lisible et haies peu dégradées (Forcé) – à droite haies dégradées et éclatement de la maille bocagère (Entrammes)



3 Ponctuation des bourgs souvent implantés sur le coteau et fortement soumis à la pression urbaine lavalloise (La Chapelle-Anthenaise)



4 Prairies de la vallée de la Mayenne dans lesquelles la rivière ondule et déborde (Montflours)

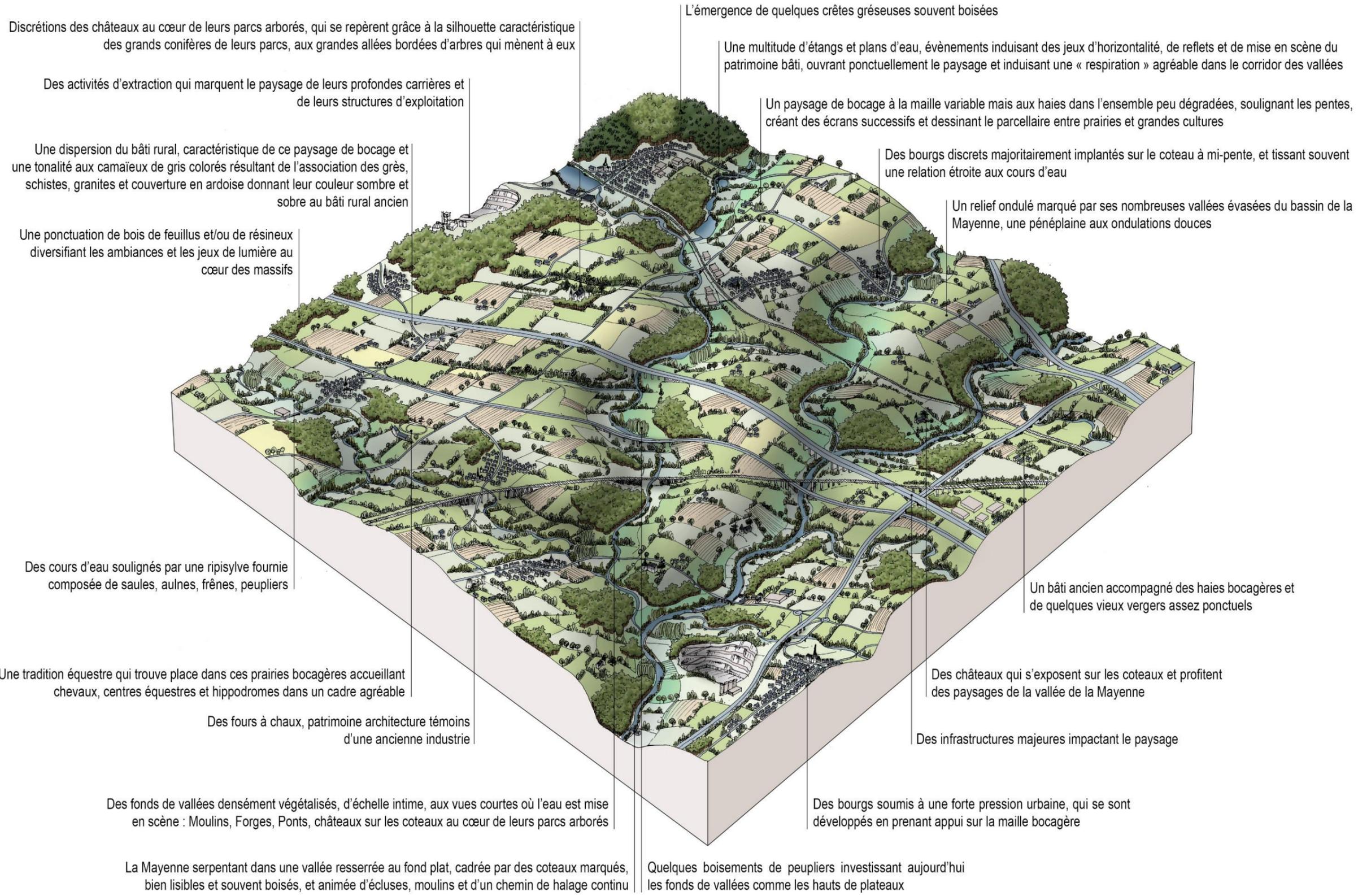
5 Patrimoine bâti de qualité jalonnant la rivière comme ici l'Abbaye du Port du Salut (L'Huisserie)



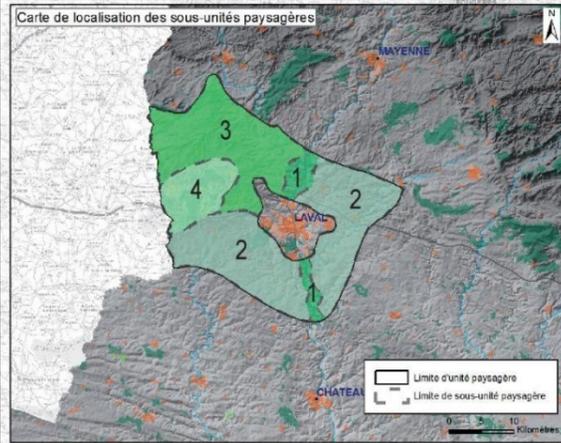
6 Site classé de la vallée des étangs préservant un patrimoine paysager, naturel et bâti de grande qualité (Launay-Villiers)

7 Exploitation du sous-sol dans de nombreuses carrières comme ici à Saint-Pierre-La-Cour, pour une exploitation autorisée jusqu'en 2038

# Bloc-diagramme de l'unité paysagère des vallées du pays de Laval (5)



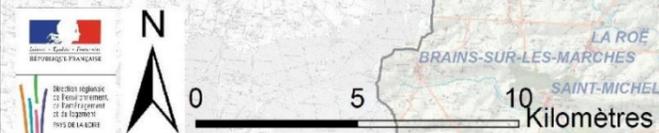
## Carte de l'unité paysagère des vallées du pays de Laval (5)



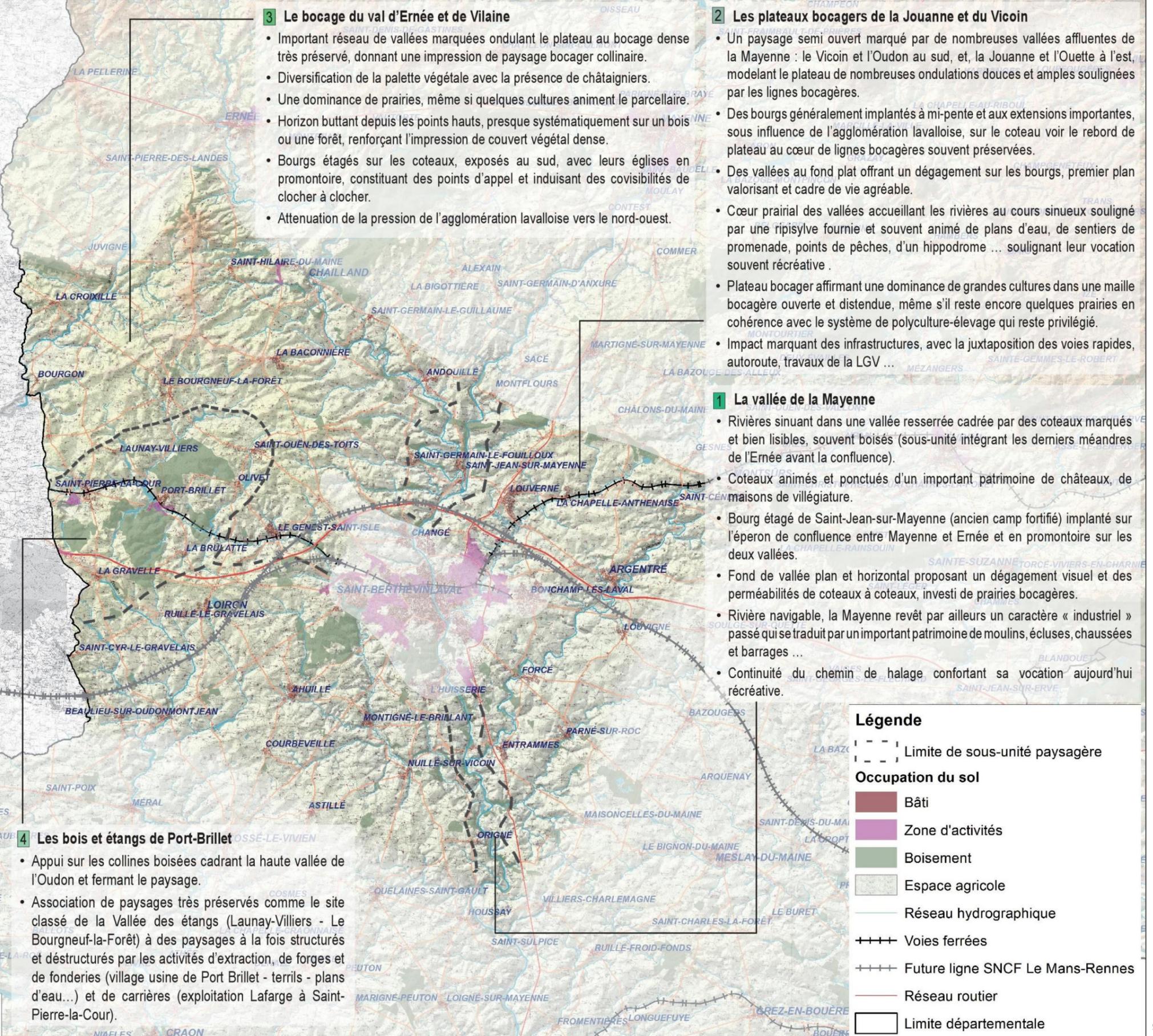
### Les vallées du pays de Laval

L'unité paysagère des vallées du Pays de Laval s'appuie sur un réseau dense de vallées profondément encaissées qui structurent le territoire et les activités humaines. Elle se caractérise par un relief globalement "doux", un sous-sol de schistes, grès et calcaires auquel sont associées une activité industrielle passée et présente, aux ambiances spécifiques (carrières, fours à chaux, affleurements rocheux...). Le bocage est un élément identitaire du territoire, son maillage assez dense se relâche au sud offrant des vues plus ouvertes sur les paysages de plaine et plateaux cultivés. Depuis les hauteurs il induit une impression de couvert forestier, conforté par quelques grands massifs qui proposent des ambiances plus intimes (forêts périurbaines au sud de Laval, cœur boisé et étangs du Pays de Loiron) et aussi quelques petits vergers résiduels. Les châteaux sont assez nombreux mais se cachent au cœur de parcs arborés, les carrières s'exposent. La Mayenne traverse l'unité selon un axe nord-sud et propose ses paysages bucoliques au rythme des écluses, des prairies inondables, de son patrimoine bâti et naturel ...

Cette unité paysagère enchâsse l'agglomération lavalloise et en subit les pressions. Les bourgs, souvent implantés à flanc de coteau, proposent un patrimoine ancien de qualité et un développement notable avec des extensions résidentielles conséquentes (deuxième couronne de Laval). Par ailleurs, la pression se traduit dans les impacts des infrastructures avec le développement du réseau viaire (autoroute A81, réseau de départementales structurant en étoile depuis Laval, doublement de deux fois deux voies au nord de Lourné par exemple, recherche de la valorisation des effets vitrines) ... mais aussi dans celui du réseau ferré (voie ferrée Paris - Brest, chantier LGV).



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN250®, ©IGN BDTPO®, ©IGN BDCARTO®  
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015  
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000  
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI



### 3 Le bocage du val d'Ernée et de Vilaine

- Important réseau de vallées marquées ondulant le plateau au bocage dense très préservé, donnant une impression de paysage bocager collinaire.
- Diversification de la palette végétale avec la présence de châtaigniers.
- Une dominance de prairies, même si quelques cultures animent le parcellaire.
- Horizon buttant depuis les points hauts, presque systématiquement sur un bois ou une forêt, renforçant l'impression de couvert végétal dense.
- Bourgs étagés sur les coteaux, exposés au sud, avec leurs églises en promontoire, constituant des points d'appel et induisant des covisibilités de clocher à clocher.
- Atténuation de la pression de l'agglomération lavalloise vers le nord-ouest.

### 2 Les plateaux bocagers de la Jouanne et du Vicoin

- Un paysage semi ouvert marqué par de nombreuses vallées affluentes de la Mayenne : le Vicoin et l'Oudon au sud, et, la Jouanne et l'Ouette à l'est, modelant le plateau de nombreuses ondulations douces et amples soulignées par les lignes bocagères.
- Des bourgs généralement implantés à mi-pente et aux extensions importantes, sous influence de l'agglomération lavalloise, sur le coteau voir le rebord de plateau au cœur de lignes bocagères souvent préservées.
- Des vallées au fond plat offrant un dégagement sur les bourgs, premier plan valorisant et cadre de vie agréable.
- Cœur prairial des vallées accueillant les rivières au cours sinueux souligné par une ripisylve fournie et souvent animé de plans d'eau, de sentiers de promenade, points de pêches, d'un hippodrome ... soulignant leur vocation souvent récréative.
- Plateau bocager affirmant une dominance de grandes cultures dans une maille bocagère ouverte et distendue, même s'il reste encore quelques prairies en cohérence avec le système de polyculture-élevage qui reste privilégié.
- Impact marquant des infrastructures, avec la juxtaposition des voies rapides, autoroute, travaux de la LGV ...

### 1 La vallée de la Mayenne

- Rivières sinuant dans une vallée resserrée cadrée par des coteaux marqués et bien lisibles, souvent boisés (sous-unité intégrant les derniers méandres de l'Ernée avant la confluence).
- Coteaux animés et ponctués d'un important patrimoine de châteaux, de maisons de villégiature.
- Bourg étagé de Saint-Jean-sur-Mayenne (ancien camp fortifié) implanté sur l'éperon de confluence entre Mayenne et Ernée et en promontoire sur les deux vallées.
- Fond de vallée plan et horizontal proposant un dégagement visuel et des perméabilités de coteaux à coteaux, investi de prairies bocagères.
- Rivière navigable, la Mayenne revêt par ailleurs un caractère « industriel » passé qui se traduit par un important patrimoine de moulins, écluses, chaussées et barrages ...
- Continuité du chemin de halage confortant sa vocation aujourd'hui récréative.

### Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol**
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- ++++ Future ligne SNCF Le Mans-Rennes
- Réseau routier
- Limite départementale

### 4 Les bois et étangs de Port-Brillet

- Appui sur les collines boisées cadrant la haute vallée de l'Oudon et fermant le paysage.
- Association de paysages très préservés comme le site classé de la Vallée des étangs (Launay-Villiers - Le Bourgneuf-la-Forêt) à des paysages à la fois structurés et déstructurés par les activités d'extraction, de forges et de fonderies (village usine de Port Brillet - terrils - plans d'eau...) et de carrières (exploitation Lafarge à Saint-Pierre-la-Cour).

# 1. Les limites et continuités paysagères

Les limites de l'unité paysagère sont lisibles et marquées au nord en appui sur une succession de crêtes boisées et bocagères. Ces crêtes constituent des écrans bloquant les vues, des ruptures topographiques quand on les franchit, mettant alors en scène de longues vues dégagées. Les limites nord et nord-est s'articulent donc d'ouest en est sur :

- La crête boisée de Juvigné
- Le contraste topographique définissant un belvédère sur le bassin et le coteau nord d'Ernée
- La crête du coteau nord de la vallée de l'Ernée
- La crête bocagère boisée de la vallée sur Fresne.



UP05-10-01 Lisière boisée de la crête de Juvigné (Juvigné)



UP05-10-02 Bascule visuelle et physique vers le bassin de l'Ernée limitée au nord par son coteau boisé (Saint-Hilaire-du-Maine)



UP05-10-03 Crête boisée au soulignant le coteau nord de l'Ernée marquant l'horizon (Chailland)

En revanche, au sud et sud-est, ce sont des transitions paysagères qui marquent le passage d'une unité à l'autre :

- Au sud, ouverture progressive du bocage
- Au sud-est, adoucissement et aplanissement du relief du plateau, relayé au loin par les coteaux boisés et bocagers de la Vaige



UP05-10-04 Horizontalité du plateau plus lisible relayée au loin par la crête boisée dominant la Vaige qui ferme l'horizon (Parné-sur-Roc)

Dans l'axe de la vallée de la Mayenne, une continuité paysagère s'instaure tant au sud qu'au nord.

L'unité paysagère des vallées du pays de Laval est évidée en son cœur au niveau de l'agglomération lavalloise. Les limites d'interface sont principalement définies par la perception de la pression urbaine de Laval, en appui sur le vallon boisé de Vicoïn, le bois de l'huissierie, les infrastructures ... ces limites sont détaillées dans l'unité paysagère de l'agglomération lavalloise (UP6).

## Les continuités paysagères vers les départements voisins :

L'unité paysagère des vallées du pays de Laval s'inscrit, sur sa frange ouest, en continuité de l'unité paysagère du Plateau de Vitré, identifiée dans l'atlas de paysages de l'Ile et Vilaine : « *Strié de nombreux vallons, ce plateau accueille des plans d'eau importants et l'agglomération de Vitré au sein de paysages agricoles encore très pâturés. Il est traversé au sud par la route à deux fois deux voies Rennes-Paris, important point de vue et moteur de développement. Ce plateau qui apparaît comme une succession de petits vallons, porte un paysage rural bocager où les pâturages sont très présents.* »

## Correspondance avec les atlas de paysages précédents

Dans l'atlas des paysages de la Mayenne (1999), cette unité n'est pas identifiée en tant que telle, elle correspond à la partie ouest de l'unité paysagère du cœur de la Mayenne : paysages d'eau et d'activités. Cette grande unité paysagère de l'atlas des paysages de 1999 trouvait sa justification dans l'axe nord-sud de la Mayenne et dans l'axe est-ouest des grandes infrastructures.

Dans la description des caractéristiques, il est précisé que « cette unité est constituée de différents paysages distincts qui « coexistent » et se « chevauchent » au cœur du département mayennais :

- Paysages de vallées (dont la Mayenne constitue l'artère principale)
- Paysages de bois et d'étangs,
- Paysages urbains en forte mutation,
- Paysages marqués par les infrastructures et les industries »

Cette précision sous-tend des variations notables au sein de l'unité. Par ailleurs, la prise en compte des paysages urbains dans la définition des paysages régionaux fait ressortir spécifiquement l'agglomération lavalloise dans cet atlas. De plus, la logique retenue pour la définition des unités paysagères régionales prend appui sur la composition entre relief – couvert végétal – bâti et infrastructures, permettant d'identifier des unités plus précises. Enfin, le jeu des dynamiques paysagères a impacté ces paysages et renforcé leurs spécificités.

Ainsi, l'unité paysagère de l'atlas des paysages départemental de 1999 du cœur de Mayenne a été divisée en 4 unités paysagères régionales :

- Le bocage de la Haute-Mayenne au nord (UP2)
- Les vallées du pays de Laval à l'ouest (UP5)
- L'agglomération lavalloise (UP6) enchâssée dans l'unité précédente
- Le Bas-Maine (UP7) qui associe aussi la frange ouest du département de la Sarthe.

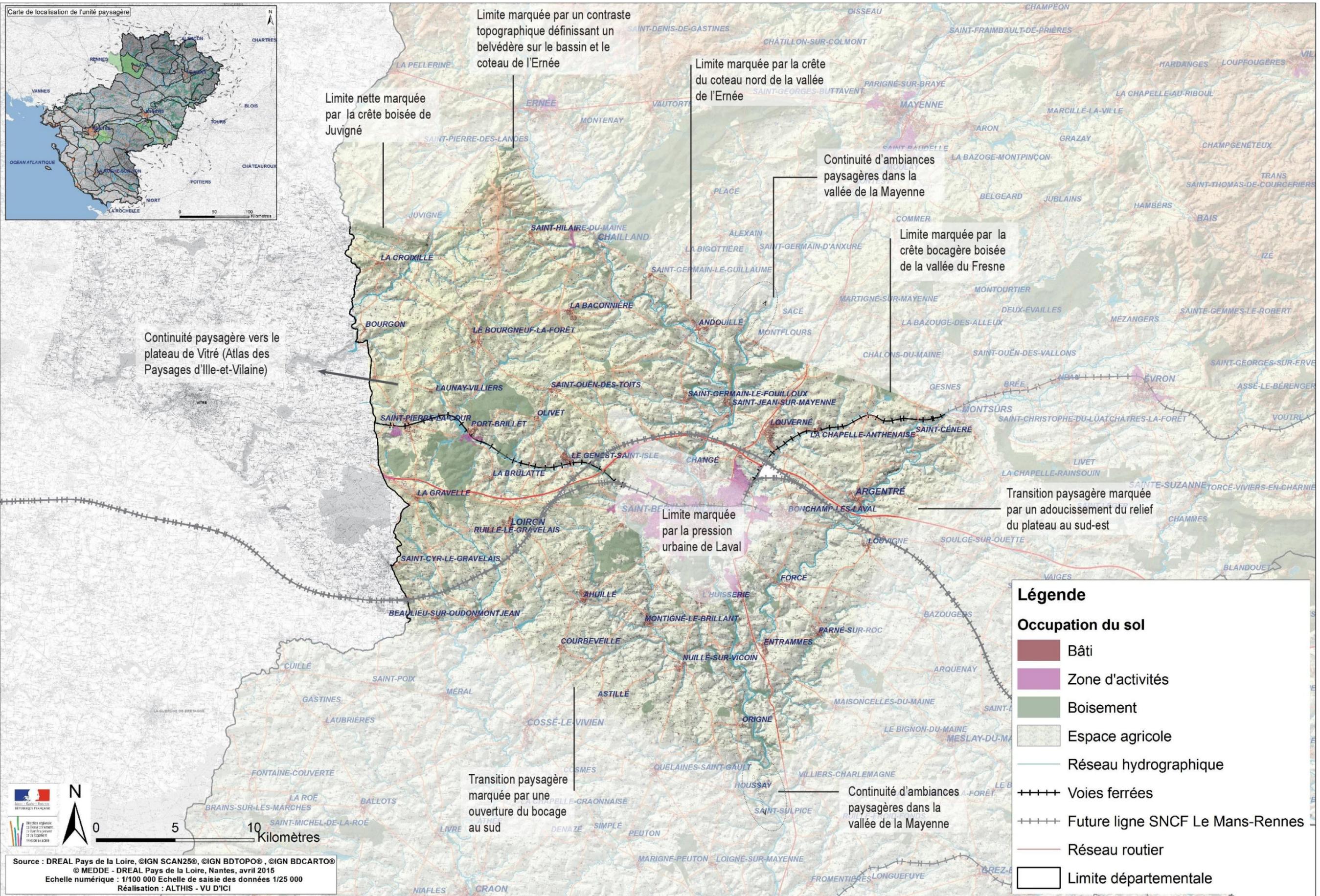
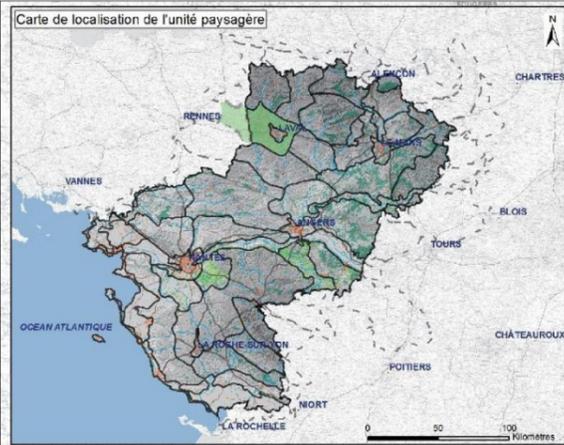
## **Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins**

### **Lien PDF avec :**

- ***l'Atlas des paysages de la Mayenne 1999***

- ***l'Atlas des paysages d'Ille et Vilaine 2014***

# Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des vallées du pays de Laval (5)



Limite nette marquée par la crête boisée de Juvigné

Limite marquée par un contraste topographique définissant un belvédère sur le bassin et le coteau de l'Ernée

Limite marquée par la crête du coteau nord de la vallée de l'Ernée

Continuité d'ambiances paysagères dans la vallée de la Mayenne

Limite marquée par la crête bocagère boisée de la vallée du Fresne

Continuité paysagère vers le plateau de Vitré (Atlas des Paysages d'Ille-et-Vilaine)

Limite marquée par la pression urbaine de Laval

Transition paysagère marquée par un adoucissement du relief du plateau au sud-est

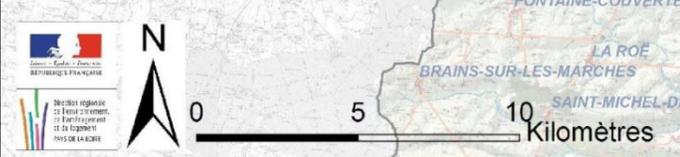
Transition paysagère marquée par une ouverture du bocage au sud

Continuité d'ambiances paysagères dans la vallée de la Mayenne

### Légende

**Occupation du sol**

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Future ligne SNCF Le Mans-Rennes
- Réseau routier
- Limite départementale



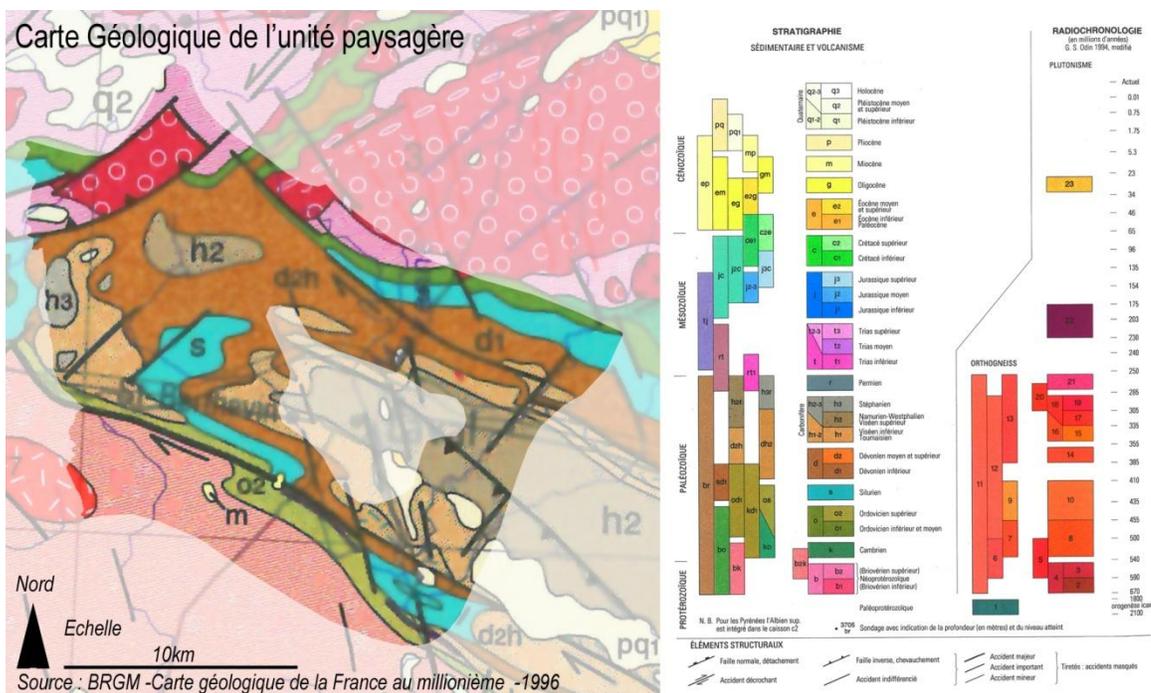
Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOPO®, ©IGN BDCARTO®  
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015  
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000  
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

## 2. Les caractères des vallées du pays de Laval

### Sources :

- Atlas de paysages de la Mayenne (1999)
- La Vallée des étangs de Launay-Villiers – Richesse de la Mayenne (brochure réalisée dans le cadre du classement du site)
- La vallée de la Mayenne, un territoire en projet – les Cahiers du Conservatoire (octobre 2002)
- La Charte Urbanistique et Paysagère du Pays de Loiron (2008)
- Schéma de Cohérence territoriale des Pays de Laval et de Loiron (2014)
- Notice de la carte géologique 0319N de Laval au 1/50 000ème (2011)
- LE GALL J., VERNHET Y., LACQUEMENT F., GAUQUELIN J.-L., ROBERT A., COCHERIE A., NAVEAU J (2011) – Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Laval (319). Orléans : BRGM, 261 p. Carte géologique par Le Gall J., Gigot P., Savaton P., Lacquement F., Poprawsky Y., Vernhet Y. (2011).

### 2.1 Reflet d'une histoire géologique armoricaine complexe

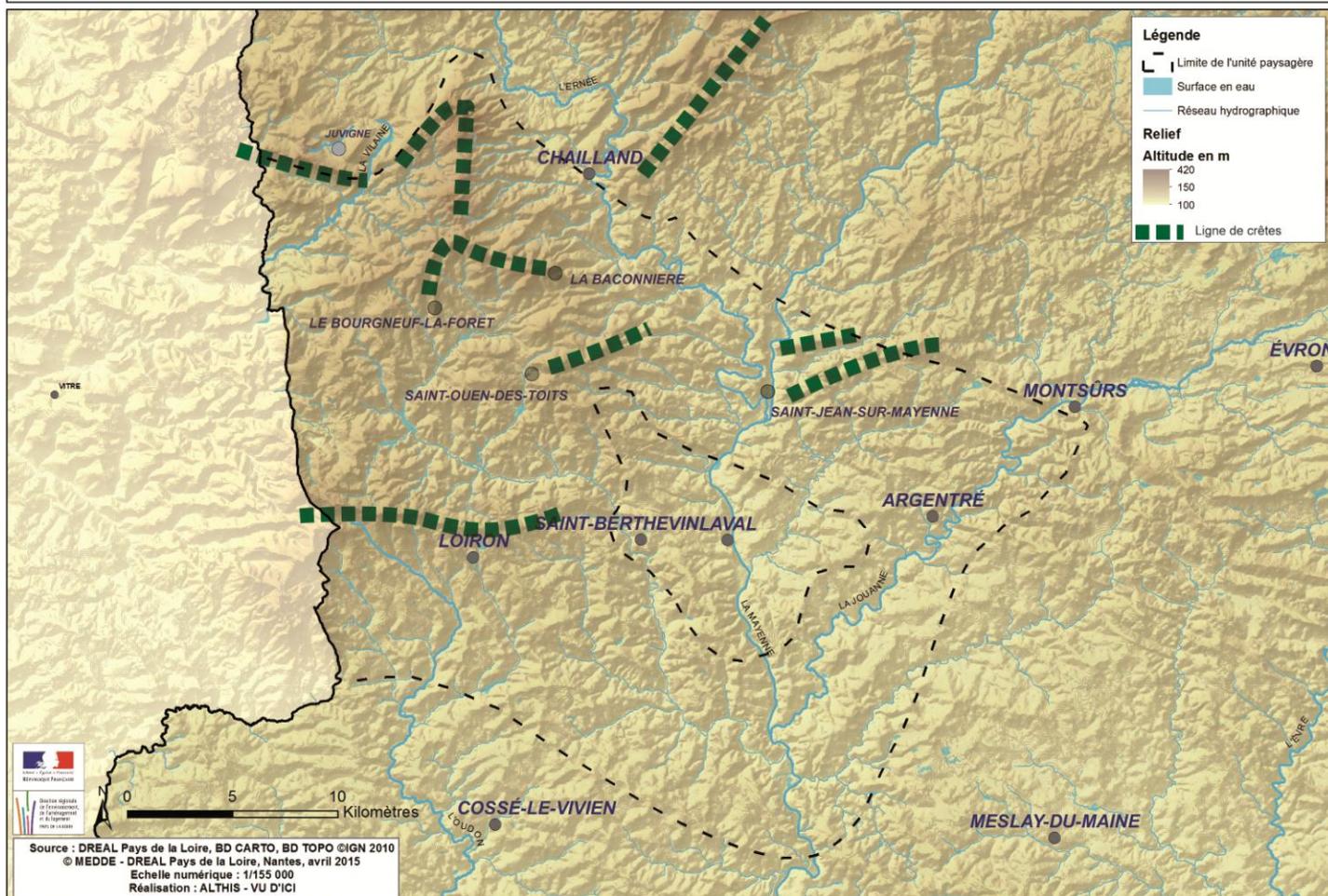


UP05-20-C1 Carte géologique de l'unité paysagère des vallées du pays de Laval

### L'émergence de quelques crêtes gréseuses souvent boisées

Au cœur du massif armoricain, cette unité paysagère s'appuie sur un socle primaire de grès, granites et schistes dans lequel de nombreuses failles, chevauchements et accidents tectoniques ont joué sans pour autant induire une direction paysagère forte ou répondre à un systématisme facilement identifiable. Les principales lignes de crête sont constituées par le Grès armoricain à l'image des barres rocheuses orientées du bois de Chatenay (Juvigné), ou de celles entre Clivoy et la vallée de la Mayenne (Château d'Orange), ces dernières se prolongeant vers l'Est en adoptant une direction plus ou moins est-ouest. En forêt de Mayenne (qui frange cette unité), l'ossature du relief est également dessinée par la formation du Grès armoricain, mais dans une direction sud-ouest / nord. Ces événements se perçoivent localement au cœur de l'unité, ils sont surtout le fait de la formation gréseuse dévonienne de Gahard comme par exemple celle courant de La Baconnière à Bourgneuf-la-Forêt en passant par Saint-Ouën-des-Toits. D'autres exemples se voient de part et d'autre de la vallée de la Mayenne à la hauteur de Saint-Jean-sur-Mayenne.

Carte du relief et de l'hydrographie des vallées du pays de Laval (5)



UP05-20-C2 Carte du relief de l'unité paysagère des vallées du pays de Laval

### Des matériaux utilisés dans la construction du bâti ancien

Grès et granites ont donné leur couleur sombre et sobre au bâti rural ancien, dans une tonalité aux camaïeux de gris colorés. Ainsi, le bâti rural par ailleurs souvent entouré de végétal (haies bocagères, échappées de jardins, vergers ...) s'il ponctue le paysage, reste discret, d'autant que les volumes dans cette unité sont plutôt modestes. La palette chromatique et texturale est complétée dans les bourgs par les calcaires bleus (calcaires carbonifères du socle primaire) et des enduits à la chaux parfois mis en œuvre.

Montflours



Montflours



Launay-Villiers



Saint-Jean-sur-Mayenne

UP05-20-01 Des couleurs sombres, en camaïeux de gris associant grès, schistes et granites

## Des matériaux exploités et leurs impacts dans le paysage

L'exploitation des matériaux s'accompagne de structures imposantes modifiant complètement l'échelle du paysage tant dans les terrassements, que dans les structures de traitement. Les anciens fours à chaux ont imposé au XIX<sup>ème</sup> siècle leurs volumes bâtis massifs en pierre, les logements ouvriers associés au même titre que les forges qui exploitaient le minerai de Fer. Leur caractère architectural est aujourd'hui préservé, reconnu, témoins d'une activité passée qui ne génère plus aucune nuisance et que la végétation remet en scène.



UP05-20-02 Four à Chaux et logements associés de Parnay-sur-Roc

Ils laissent place aujourd'hui à des structures à l'architecture surprenante, industrielle voire « futuriste ». Ces exploitations s'accompagnent par ailleurs, d'infrastructures souvent lourdes (voies ferrées, voiries), de terrils de gestion des déchets, et/ou de merlons de protections qui occultent toute vue mais créent des écrans artificiels.

En exemple : La carrière des Feux-Vilaine à Saint-Pierre-la-Cour, profonde de 120m, exploite des calcaires carbonifères pour la production de ciment (groupe Lafarge). La superficie de la zone d'extraction autorisée est de l'ordre de 150 hectares et le gisement exploitable, sur les trente prochaines années (jusqu'en 2038), est estimé à 28 Mm<sup>3</sup> soit 70 Mt.



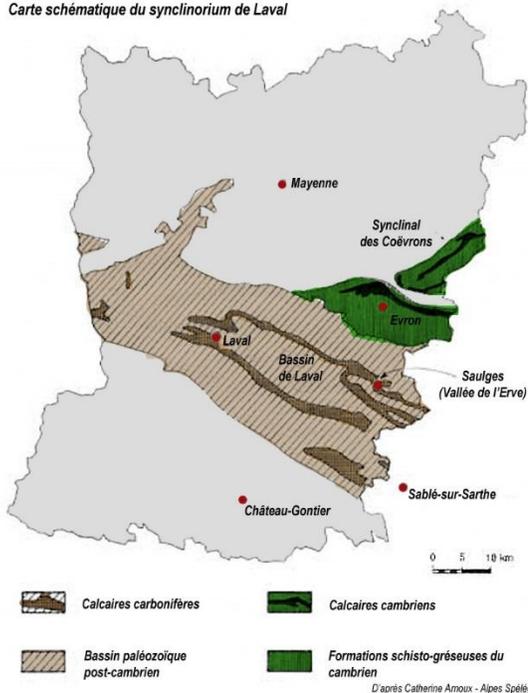
UP05-20-02bis Création d'un paysage industriel monumental associant la carrière (site d'extraction) et la cimenterie (système d'exploitation) (Saint-Pierre-La-Cour)

## Pour en savoir plus sur les matériaux exploités dans le cœur de la Mayenne :

### Unités paysagères des vallées du pays de Laval, de l'agglomération lavalloise et du Bas-Maine.

Source : LE GALL J., VERNHET Y., LACQUEMENT F., GAUQUELIN J.-L., ROBERT A., COCHERIE A., NAVEAU J. (2011) – Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Laval (319). Orléans : BRGM, 261 p. Carte géologique par Le Gall J., Gigot P., Savaton P., Lacquement F., Poprawsky Y., Vernhet Y. (2011).

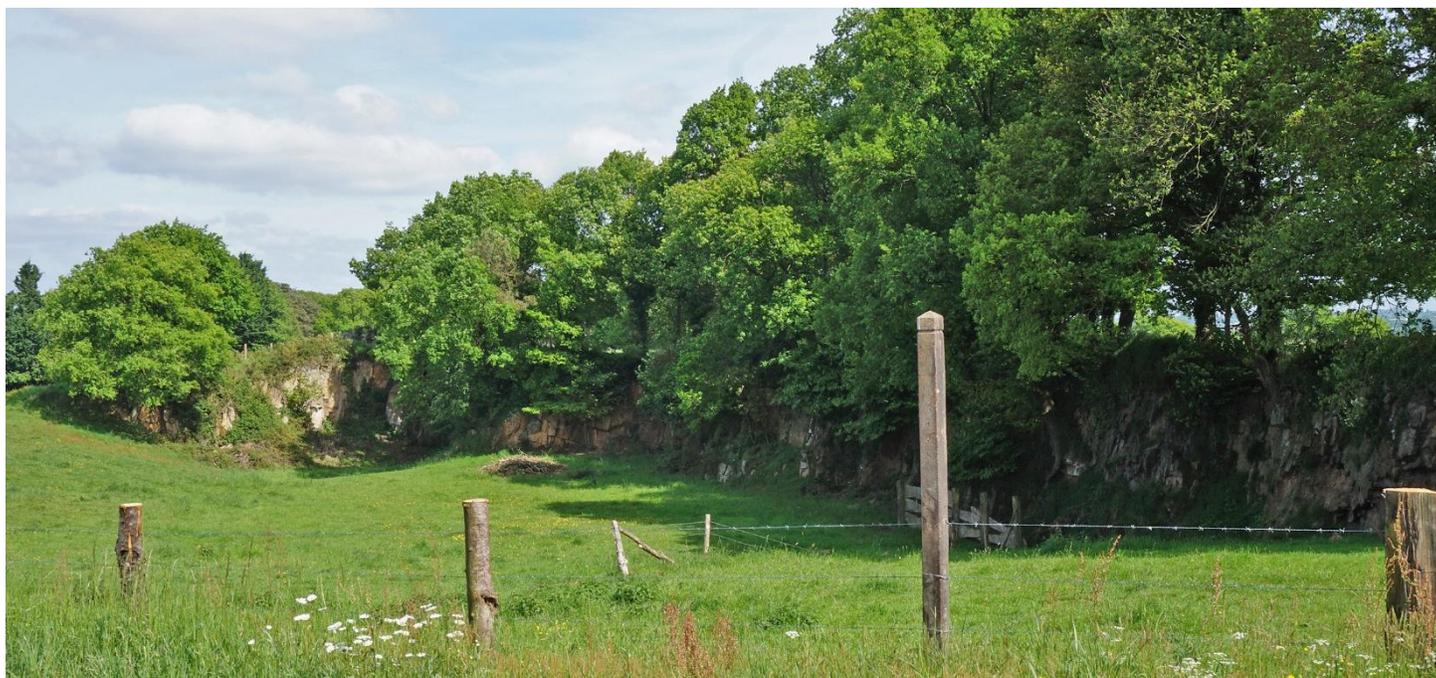
Carte schématique du synclinorium de Laval



UP05-20-C3 Carte schématique du synclinorium de Laval illustrant l'alternance des secteurs calcaires et schisto-gréseux (source Catherine Arnoux - Alpes Spéleo)

Durant le siècle dernier, de très nombreuses exploitations artisanales, ouvertes pour certaines depuis la moitié du XIXe siècle, ont fonctionné pour alimenter la région en matériaux divers. Les principaux matériaux exploités étaient les suivants :

– **les grès** pour les matériaux d'empierrement et les moellons : outre les carrières de La Croixille exploitant la Formation de La Lande-Murée (la Moutonnaire, les Haies-Morin, la Petite-Bournie, Permoine, Princé), les grandes carrières étaient toutes implantées dans la Formation du Grès armoricain (Petit-Thuré dans le bois de Chatenay au Sud de Juvigné ; Maillé près de Bourgon ; la Boisardière à Chailland ; Camp-Français, rive gauche de la Mayenne) ;



UP05-20-03 Front de taille de l'ancienne exploitation de grès du Petit-Thuré (Juvigné)

– **le granite** pour les pierres de taille : les grandes exploitations étaient toutes situées sur les deux rives de la Mayenne, dans le secteur de Rochefort. Elles ont servi, en particulier, à la construction des principaux ponts sur la Mayenne :



UP05-20-04 Horizon boisé ponctué par les concasseurs de l'exploitation des rhyolites, roche volcanique recherchée pour les granulats et empierrement (Entrammes)

– **le calcaire** pour la chaux et pour la marbrerie : à l'apogée de son exploitation, en 1872, le département de la Mayenne comptait 245 fours produisant de la chaux. À partir de 1875, et surtout dans la période comprise entre 1885 et 1890, la pratique du chaulage des terres diminuant, la plupart des fours s'éteignirent, entraînant le déclin de l'extraction du charbon qui alimentait la majorité de ces fours (Musset, 1917). Les principales carrières exploitant les calcaires dévoniens et carbonifères étaient très nombreuses. Celles ouvertes dans la Formation de Saint-Cénére étaient situées à Saint-Jean-sur-Mayenne, à Saint-Germain-le-Fouilloux (la Roussière, 1912), à Saint-Roch (la Jaslerie) et à La Baconnière (la Poupardière). Les plus grandes exploitations de calcaire carbonifère étaient localisées à Louverné (les Aumônes, les Gravus), à Changé (Saint-Roch, Rochefort, la Coudre), à Saint-Berthevin (le Petit-Beauchêne, les Guélinières, la Perche), à Saint-Ouën-des-Toits (la Viosne, la Folie), à Bourgneuf-la-Forêt (les Brosses), à Bourgon (le Petit Meslard, la Claire, le Logis, le Haut Feil, Boisbel, la Fleurardière) et à Saint-Pierre-la-Cour (l'Euhe, Feux-Vilaine) :



UP05-20-05 Ancien four à chaux de Parné-sur-Roc



UP05-20-06 Exploitation des calcaires carbonifères, calcaires à chaux, pour la cimenterie du groupe Lafarge (Saint-Pierre-La-Cour)

– **l'industrie marbrière** s'implanta à Laval après l'ouverture de la première carrière à Saint-Berthevin dès 1647. On y exploitait des calcaires marbres jaspés de rouge, de blanc et de gris ardoise, baptisés « rouge de Laval » et « noir de Laval » ;

– les filons de **dolérites** pour l'empierrement : comme le granite, les principales exploitations se situaient, au Nord de Rochefort, en bordure de la Mayenne tant en rive gauche (le Plessis) qu'en rive droite (la Nourrière) ;

– **l'argile** pour la fabrication de briques à l'image de la Briqueterie à l'Ouest de La Baconnière qui tirait sa matière première des altérites développées à partir des siltites et argilites de la Formation du Val ; et que l'on retrouve aussi dans les encadrements des ouvertures en modénatures



UP05-20-07 architecture industrielle caractéristique des briqueteries (La-Bazouge-de-Chemeré)

– **le sable** pour la construction, tiré soit des arènes granitiques, soit des alluvions et terrasses de la Mayenne telle l'ancienne sablière dite du « Vatican » qui exploitait une basse terrasse de la Mayenne à Changé (carrière transformée en plan d'eau) ;

– **les volcanites acides** (ignimbrites) pour la confection des parois réfractaires des fours (exemple de l'ancienne carrière, dite de « la Brique », à l'Est de Changé).

## 2.2 Un paysage d'eau

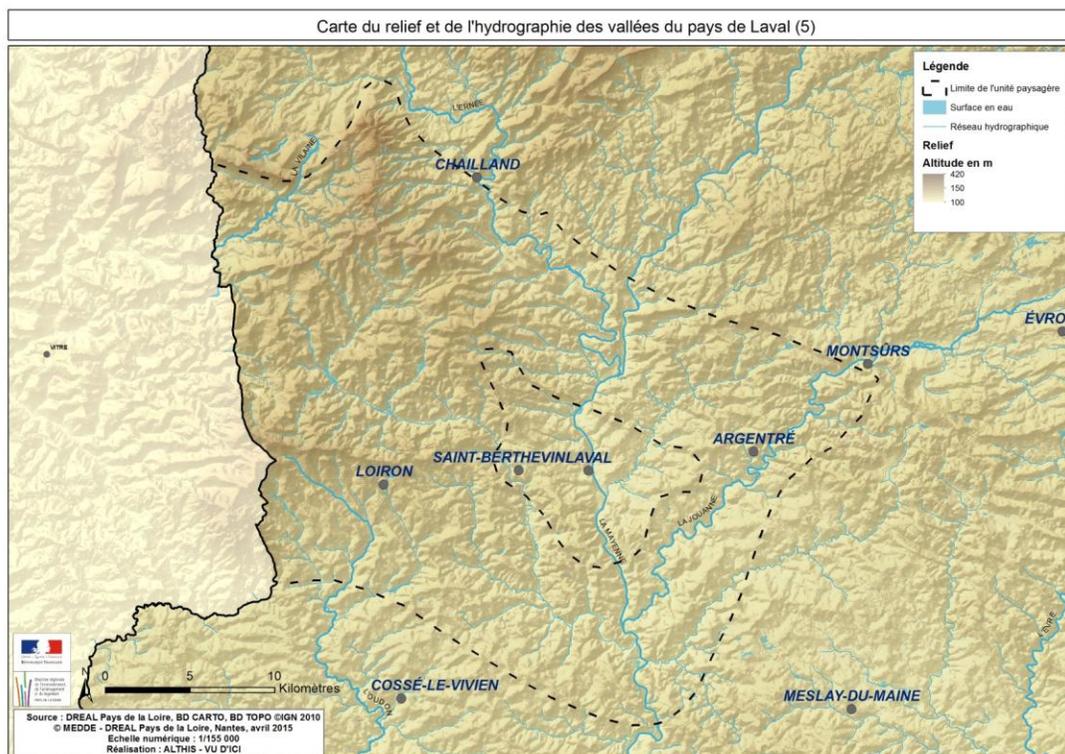
### Un relief ondulé marqué par ses vallées

Le paysage des vallées du pays de Laval est vallonné. Il peut être caractérisé de pénéplaine du fait de ses ondulations douces et de ses nombreuses vallées évadées. Ce relief est principalement lié aux phénomènes orogéniques (formation des montagnes résultant des mouvements de l'écorce terrestre) qui ont bousculé le massif primaire. Le réseau hydrographique a lui aussi marqué ce relief, notamment la Mayenne et ses affluents. Ils empruntent parfois des vallées encaissées où les versants sont en pentes. Les hauts de crêtes gréseuses culminent autour de 200 m alors que le lit de la Mayenne s'est installé à moins de 35 m d'altitude sur la commune d'Entrammes. Le paysage est moutonné, s'appuie parfois sur un relief de modelé en creux ; l'appréhension du paysage est animée par de perpétuels changements d'échelles, de points de vue selon un principe d'alternance au rythme soutenu. Le plateau n'a pas l'espace pour « s'installer », les plans horizontaux sont particulièrement rares.



UP05-20-08 Lecture de la vallée de la Jouanne qui creuse et module dans des lignes souples et douces le plateau (Forcé)

### Un réseau hydrographique riche ... une multitude de rivières et cours d'eau



UP05-20-C4 Carte du réseau hydrographique de l'unité paysagère des vallées du pays de Laval

La carte du réseau hydrographique souligne la densité du réseau hydrographique de l'unité qui est sillonnée de nombreux ruisseaux et rivières du bassin de la Mayenne. Ses principaux affluents, La Jouanne, l'Ernée, l'Oudon et les affluents de ses derniers irriguent le territoire et contribuent non seulement au moutonnement du relief mais aussi à la qualité des phénomènes d'alternance en proposant des fonds de vallées densément végétalisés, d'échelle intime, aux vues courtes où l'eau est mise en scène : Moulins, Forges, Ponts, châteaux sur les coteaux au cœur de leurs parcs arborés, écluses et chemin de halage le long de la Mayenne, ... sont autant d'éléments de patrimoine qui animent et qualifient les paysages. Quelques prairies bocagères offrent une certaine épaisseur au fond de vallée, accueillent les troupeaux et sont parfois remplacées par des peupliers refermant le paysage. Les cours d'eau sont soulignés par une ripisylve fournie composée de saules, aulnes, frênes, peupliers.



UP05-20-09 Prairies bocagères de l'Ouette, dont le cours est souligné par une ripisylve d'aulnes et de saules

Le nord-ouest de l'unité accueille la Vilaine qui prend sa source à Juvigné et s'écoule ensuite vers le plateau de Vitré (Atlas des paysages d'Ile et Vilaine).

### **Un réseau hydrographique riche ... une multitude d'étangs et plans d'eau**

Les cours des ruisseaux et rivières ont été aménagés pour créer des retenues d'eau et c'est une constance sur toute l'unité paysagère. « Ces nombreux plans d'eau furent construits dès le VIII<sup>ème</sup> siècle en Mayenne grâce à l'importance du réseau hydrographique. C'est au Moyen Âge que l'on construit le plus d'étangs. La fonction première de ces étangs, également appelés pêcheries, n'était pas de fournir de l'énergie hydraulique mais de servir de réserve alimentaire. La plupart des étangs a aujourd'hui disparu. On estime qu'il y avait 25 fois plus d'étangs avant les assèchements modernes (XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles) qu'aujourd'hui en Mayenne » (source Etat Initial de l'Environnement du SCoT des Pays de Laval et Loiron).

Ces évènements dans les vallons induisent des jeux d'horizontalité, de reflets et de mise en scène du patrimoine bâti. Ils ouvrent ponctuellement le paysage et induisent une « respiration » agréable dans le corridor des vallées. Ils mettent en scène ici un château qui s'y reflète, là une silhouette de bourg, là encore les coteaux verdoyants ... leur valeur paysagère se traduit aujourd'hui outre leur valeur écologique par une valeur récréative, souvent bordés de chemins de promenade, d'espaces de pêches, d'accueil de camping ...



UP05-20-10 Sur la Jouanne, plan d'eau d'Argentré, espace récréatif à proximité du bourg et sur le ruisseau des Petites Haies, Plan d'eau du château de Villiers (Site classé de la vallée des étangs de Launay-Villiers)

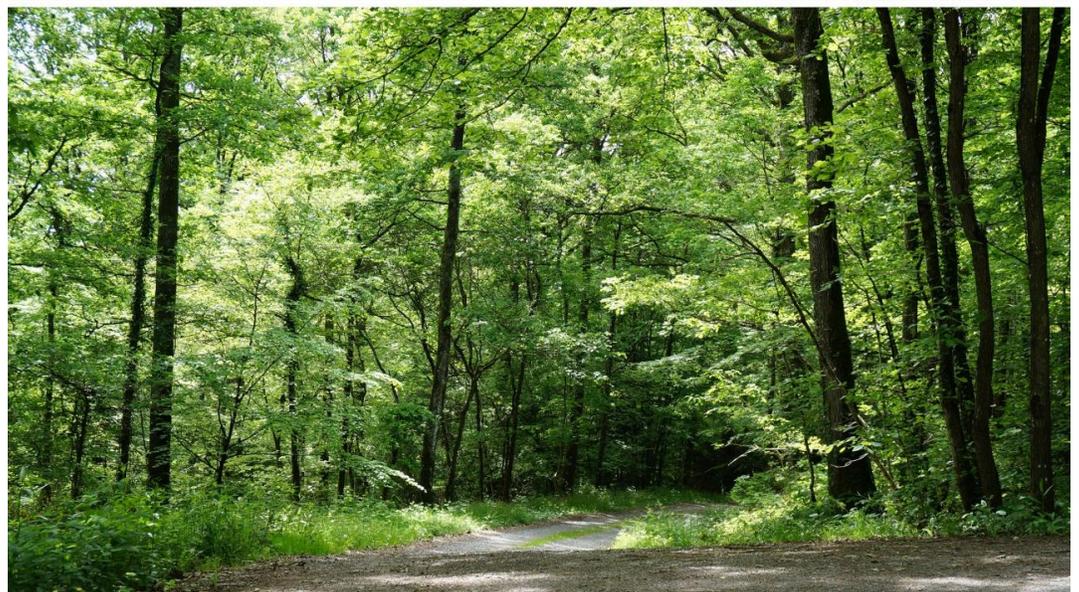
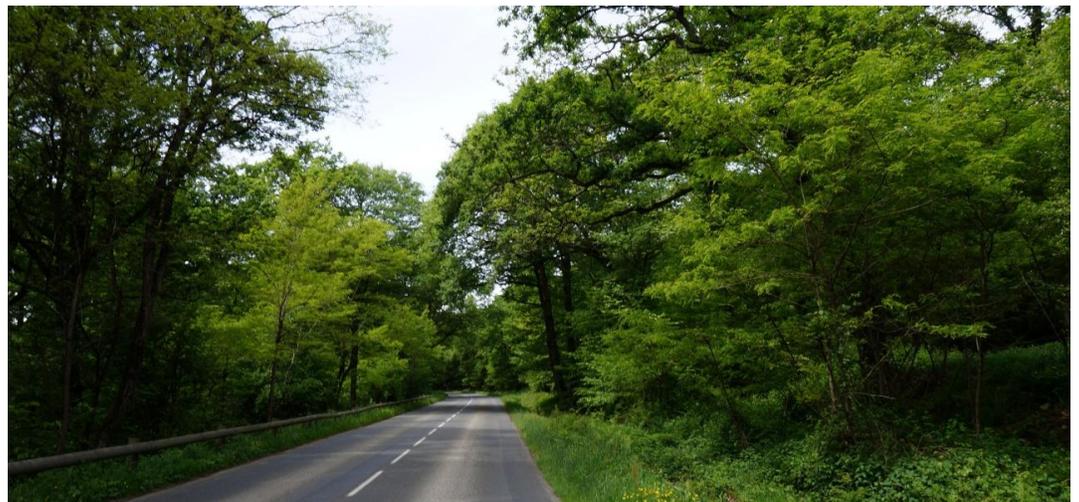
## 2.4 Un paysage densément végétalisé, camaïeu de verts

### Un paysage de bois

« Une ancienne et vaste forêt située aux confins des départements de la Mayenne à l'est, et de l'Ille-et-Vilaine à l'ouest, comprenait, du nord-est au sud-ouest : le bois de Misedon, le bois des Gravelles, le bois des Éffretais et la forêt du Pertre (35) » (source Etat Initial de l'Environnement du SCoT des Pays de Laval et Loiron). Outre ces grands massifs, l'unité paysagère des vallées du pays de Laval est animée de quelques petits bois et de la forêt de Concise, qui s'étend sur les communes de Saint-Berthevin et d'Ahuillé et représente avec une surface de 650 ha environ 7% des forêts du département. Ses limites actuelles datent du début du XVIIIe siècle. Elle est bordée à l'est par une ancienne voie de chemin de fer reliant Saint-Berthevin à Craon aujourd'hui désaffectée et transformée en chemin piétonnier.

Les essences forestières les plus présentes sont : le châtaignier, le chêne sessile, le bouleau et le hêtre, et parmi les résineux : le pin sylvestre, le pin noir et l'épicéa de sitka. La composition des massifs induit une diversité des ambiances au cœur de ces bois et forêts :

- des forêts de feuillus (chênes, châtaigniers) avec des troncs fins et élancés et un sous-bois généralement très entretenu, qui les valorise : tapis de feuilles, de graminées, de mousses, quelques fougères et arbrisseaux. Ces formations proposent une ambiance sombre et fraîche en été, lumineuse et graphique en hiver, une forte opacité de la lisière, mais une transparence à l'intérieur de la forêt.



UP05-20-11 Ambiance lumineuse du bois de Gondin composé de feuillus (Saint-Jean-de-Mayenne)

- des forêts de pins sur des tapis de fougères, de molinies ou encore sur un sous étage feuillu : rythme très graphique des troncs des pins sur un tapis alternativement vert, roux ou doré selon les saisons. Ces formations induisent une lumière constante, transparence (lisière et intérieur) et sont dominées par l'importance du graphisme des troncs en toute saison.

Depuis l'extérieur, ces bois s'apparentent à des écrans visuels induisant des phénomènes d'épaulement, fermant l'horizon quand il est dégagé et orientant les vues. La force et l'impact de ses lisières est d'autant plus marquant que le paysage est ouvert, ce qui est variable sur cette unité du fait de l'importance du réseau bocager.



UP05-20-12 Impact de la lisière du bois de Misedon composé essentiellement de résineux : ligne dure, sombre et rythmé (Port-Brillet)

Les boisements de peupliers investissent aujourd'hui les fonds de vallées comme hauts de plateaux. Depuis les vues panoramiques, ils s'identifient par la ponctuation de leurs feuillages clairs, la rigueur de leurs plantations. Ils contribuent de plus au cloisonnement du paysage.



UP05-20-13 Peupleraie au cœur de la vallée des étangs de Launay-Villiers

## Un paysage de bocage

Le bocage est indéniablement un caractère identitaire de cette unité. La maille est certes variable plus dense au nord-ouest, plus large et ouverte au sud et à l'est mais les haies sont dans l'ensemble peu dégradées et présentent souvent une strate arbustive (Aubépine, Prunellier, Noisetier, Cornouiller sanguin, Alisier torminal, néflier) et arborée (Chêne pédonculé, Merisier, Frêne). Les haies sont parfois basses et continues avec quelques arbres mais aussi hautes avec émaillures (vieil arbre creux dont le cœur et une partie de l'aubier ont disparu, offrant naturellement des abris que l'on ne peut soupçonner). Elles soulignent les pentes, créent des écrans successifs, dessinent le parcellaire et intègre souvent le bâti rural.

*Haies peu dégradées, maille lisible - impression de diffusion arborée (Bourgon)*



*Haies dégradées (sans strates arbustives), maille éclatée (Parné-sur-Roc)*



UP05-20-14 Un registre bocager identitaire mais des variations dans la trame et la maille

Depuis les points hauts, les vues longues et dégagées semblent se poser sur le couvert arboré du bocage.



UP05-20-14bis Un couvert arboré induit par le bocage dans une perception depuis les points hauts (La Baconnière)

Pour en savoir plus sur les paysages de bocage

### Sources :

- **Bien construire entre Sèvre et Maine - CAUE 85 - 2015**
- **Etat Initial de l'Environnement du SCOT des Pays de Loiron et de Laval - 2014**

Structure paysagère régionale dominante ([texte cliquable vers : http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-structure-paysagere-regionale-dominante-a282.html](http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-structure-paysagere-regionale-dominante-a282.html)), le bocage, avec son maillage de haies plus ou moins denses, présente des variations non seulement dans sa composition mais aussi dans sa géométrie en s'adaptant au relief, à l'hydrologie, à la nature des sols et au mode de faire-valoir agricole. Ce dernier conditionne notamment l'équilibre entre pâtures et cultures caractéristique de ce paysage de polyculture-élevage. Le bocage se structure ainsi autour du triptyque haie/talus-fossé/mare et s'accompagne d'un petit patrimoine vernaculaire bien spécifique de chaque secteur. Cela lui donne une véritable

qualité paysagère et contribue directement à la qualité du cadre de vie. Le bocage prend aussi d'autres fonctions primordiales dans la valorisation agricole des territoires et leur richesse écologique. La disparition des haies peut être relativement dommageable compte tenu des différents rôles qu'elle peut jouer :



PSPboc01 - Paysage structuré par la trame des haies du bocage mayennais vu depuis le Mont Montaigu

### **La haie, un régulateur climatique :**

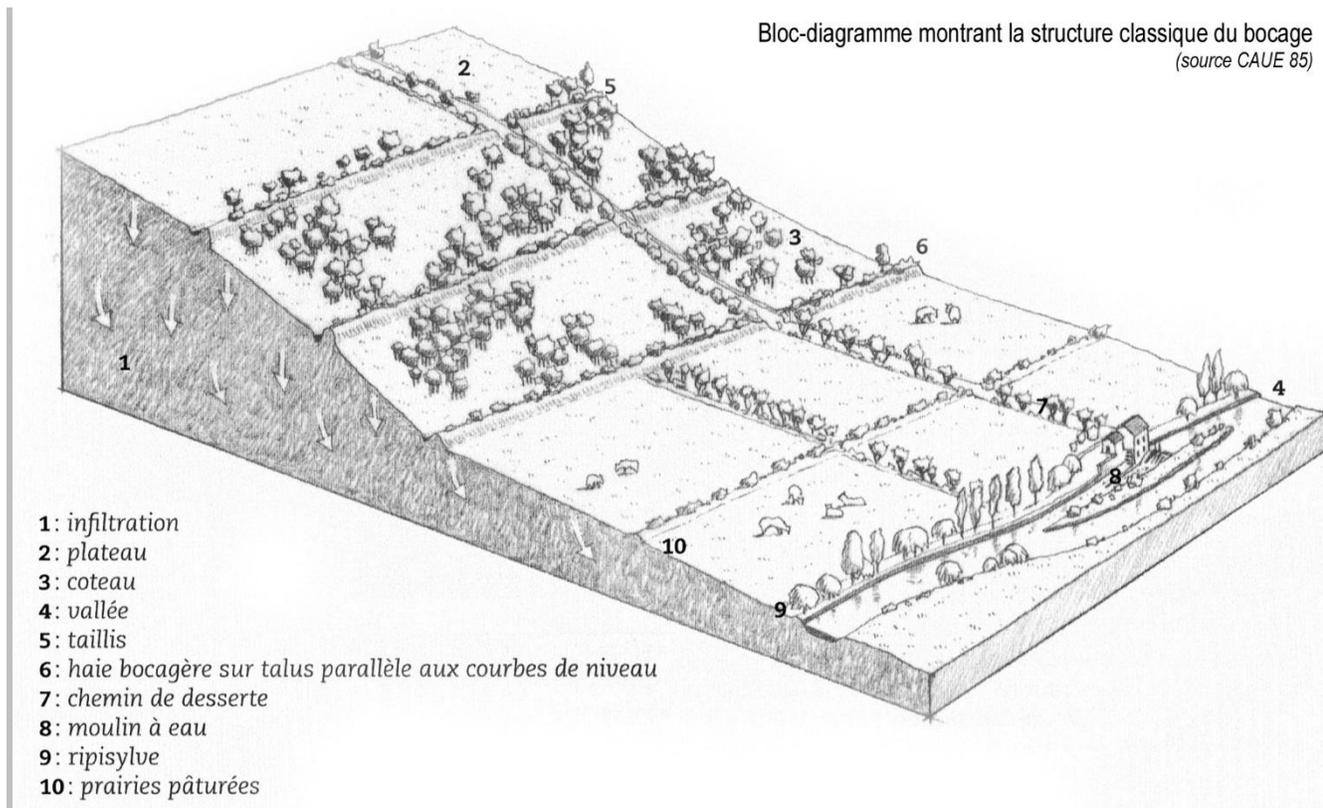
La haie, en milieu agricole doit avant tout être efficace face aux effets du vent. Une bonne haie brise-vent protège efficacement un pré, une culture ou un bâtiment sur une distance de 10 à 20 fois sa hauteur selon sa perméabilité.

Une haie brise-vent protège les cultures des dégâts du vent : verse des céréales, trouble de la pollinisation, de chute et lacération des fruits dans les vergers...

De plus, une haie améliore le climat de culture en réduisant l'évapotranspiration, en maintenant l'humidité et en réduisant les écarts de température. Le brise-vent augmente le rendement des productions végétales et animales, malgré la petite perte de terrain ou la faible concurrence de la haie par rapport à la culture pratiquée. Cette perte de terrain se chiffre de 2 à 3 % pour un terrain de culture (3 à 5 hectares) et de 3 à 4 % pour zone d'élevage (1 à 3 hectares).

On estime que les rendements des cultures abritées par des haies brise-vent sont augmentés de 6 à 20 % par rapport à une même culture en zone ouverte. De plus, la quantité et la qualité (appétibilité) sont accrues (de 20 %) pour les cultures destinées au fourrage. La haie possède également l'avantage de protéger du soleil l'été.

Bloc-diagramme montrant la structure classique du bocage  
(source CAUE 85)



- 1: infiltration
- 2: plateau
- 3: coteau
- 4: vallée
- 5: taillis
- 6: haie bocagère sur talus parallèle aux courbes de niveau
- 7: chemin de desserte
- 8: moulin à eau
- 9: ripisylve
- 10: prairies pâturées

PSPboc-02 Bloc-diagramme synthétique montrant la structure classique du bocage (source CAUE 85)

### **La haie ralentit l'écoulement et purifie l'eau**

Les haies implantées sur les flancs de pentes, même faible freinent l'écoulement de l'eau, permettant son infiltration et de suite sa purification. Les haies servent de réservoirs à eaux assurant un débit régulier des cours d'eau et créent une zone humide à son pied. De plus, les arbres pompent le surplus d'eau pendant les périodes d'humidité, surtout au printemps lorsque la végétation se réveille. Les arbres absorbent de grandes quantités d'eau assainissant le sol. Une haie permet de dénitrifier les eaux, chaque arbre a des fonctions particulières. Cette ripisylve conditionne la dynamique même du cours d'eau : elle a des impacts sur l'écoulement de l'eau, les dépôts et érosions, les embâcles de bois morts et la stabilité des berges. Cette zone boisée épure l'eau des produits phytosanitaires car l'ensemble des systèmes racinaires filtre l'eau pour pouvoir nourrir les végétaux de minéraux et de substances nutritives comme l'azote. La haie joue également sur les concentrations de produits phytosanitaires, un peu comme les bandes enherbées de 10 mètres de large obligatoire le long de certains cours d'eau.

### **La haie limite l'érosion**

Les haies empêchent également l'érosion des sols, en le retenant (Si une haie est plantée parallèlement aux lignes de niveau, alors les éléments transportés par l'érosion seront stoppés par la haie). Elles permettent également de maintenir les berges des cours d'eau.

### **La haie et ses ressources pour l'homme**

Les haies sont encore une source d'énergie renouvelable, par le bois que fournit leur entretien. Cela induit des modes de gestion et une périodicité dans l'émondage, la coupe ou le recépage des arbres qui marquent très fortement le paysage de bocage en contraignant la silhouette des arbres qui de fait ne développent que rarement leur port naturel dans les haies. Les haies sont par ailleurs, souvent plantées de fruitiers à proximité des exploitations constituant une ressource vivrière.



PSPboc-03- Gestion en têtard des frênes pour exploiter le bois dans le bocage du marais mouillé du Marais Poitevin (Chaillé-les-Marais)

### **Le bocage : une trame verte écologique**

Les haies sont un lieu de vie important pour diverses espèces et servent de refuges et de corridors écologiques, et sont donc à la source d'une richesse faunistique et floristique très importante.

### **Le bocage support de projet pour l'aménagement du territoire**

Les dynamiques de disparition du bocage ou au moins de la distension de son maillage de haies amènent à réfléchir aujourd'hui à la trame bocagère de demain. La haie et le bocage deviennent de véritables objets de projet et ce à toutes les échelles opérationnelles. Les expériences, programmes de gestion ou replantation et fiches pédagogiques présentés ci-dessous, s'ils sont loin d'être exhaustifs, montrent bien la diversité des réflexions en cours à l'échelle de la région pour réinvestir cet élément d'identité qu'est le bocage pour accompagner la réflexion à toutes les échelles de l'aménagement des territoires ruraux :

- Guide méthodologique pour la préservation du bocage et la prise en compte dans les PLU – Préfecture et Chambre d'Agriculture de Mayenne – 2012 (lien de chargement DOC01)
- Les contrats de paysages ruraux en Vendée – Diaporama de présentation du programme CPR – Conseil Général, CAUE, Chambre d'Agriculture et CNPF de Vendée – 2014 (lien de chargement DOC02)
- Bâtiments agricoles & paysages, du projet agricole au projet architectural et de paysage – CAUE 44 – 2013 (lien de chargement DOC03)
- L'agroforesterie – Mission Bocage -2012 (lien de chargement DOC04)
- Comment valoriser son bois ? – Mission Bocage – 2012 (lien de chargement DOC05)
- Le plessage – CAUE 72 – (lien de chargement DOC06)
- La densité par la qualité – CAUE et DDT de Mayenne – 2015 (lien de chargement DOC07)

## **Un paysage de prairies et de cultures**

L'adéquation entre pratiques culturales et parcellaire bocager est particulièrement visible sur cette unité. Au nord, la maille est plus serrée et les prairies dominent nettement le paysage. Au sud et à l'est, le bocage est plus lâche, les grandes cultures dominent. Au printemps et en été, ce sont des camaïeux de verts qui se dévoilent dans la variété des cultures et qui contribuent au caractère verdoyant et foisonnant de cette unité.



*Prairies de fond de vallons animée d'un verger (La Baconnière)*



*Ondulations de cultures en appui des lisières boisées (Port-Brillet)*



*Grande culture dans une maille bocagère lâche (Ahuillé)*

*UP05-20-15 S'adaptant à la configuration du bocage, prairies et cultures alternent et déclinent un camaïeu de verts*

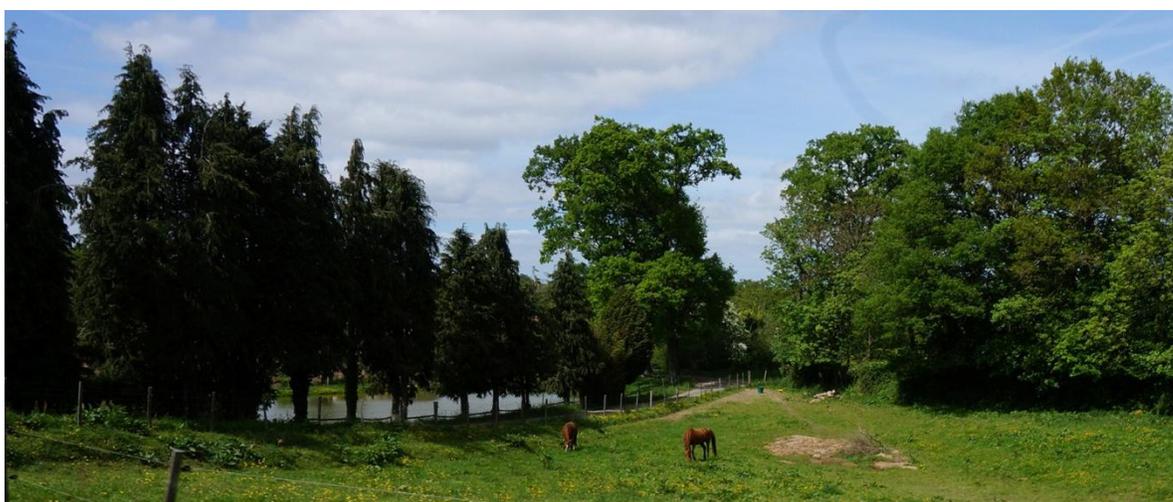
La tradition du tissage du lin trouve encore échos aujourd'hui dans la culture de lin qui couvre de ses fleurs bleues quelques parcelles. Une tradition équestre trouve place dans ces prairies bocagères qui accueillent chevaux, centres équestres et hippodromes dans un cadre agréable. Ces cultures et activités spécialisées ponctuent et animent les paysages de leur registre spécifique : couleurs, mobiliers et équipements ...



UP05-20-16 Bleu éclatant du lin rappelant la tradition du tissage (Parné-sur-Roc)



UP05-20-16bis Hippodrome en appui sur un bois (Saint-Pierre-La-Cour)



UP05-20-16ter Quelques chevaux au cœur d'une prairie bocagère (Saint-Hilaire-du-Maine)

Certaines parcelles sont aujourd'hui marquées par de grandes lignes de plastiques réfléchissantes utilisées pour la culture du maïs ; en fin de printemps leur impact visuel est très net et interpelle. Au loin, on ne peut s'empêcher de se demander si ce sont les filets

protecteurs de l'arboriculture fruitière mais le graphisme des lignes n'est pas toujours régulier et parallèle, et une vision plus rapprochée dément rapidement.



UP05-20-17 Lignes de plastique pour la culture du maïs : impact visuel lointain du fait du caractère réfléchissant (Loiron)

Les vergers quant à eux sont très rares. De vieux sujets accompagnent encore quelques fermes, mais l'activité n'est pas développée et reste presque vouée à une consommation familiale.



UP05-20-18 Un patrimoine devenu anecdotique : Vieux vergers en appui sur le Bois de Gondin (Montflours) et accompagnant une ferme (Andouillé)

## 2.3 Alternance, dynamisme visuel mais peu de points de repères

### **Alternance physique et dynamisme visuel**

La succession des moutonnements du relief induit une alternance entre creux de vallons et lignes de crêtes depuis lesquelles des vues longues et dégagées dévoilent la force paysagère du bocage dont la densité (même si elle exprime des variations sur l'unité) induit une impression de couvert boisé. Les cœurs de vallons proposent quant à eux une échelle intime, des vues plus courtes. Cependant, si quelques clochers s'identifient au loin, l'unité compte peu de points de repère majeur, ces alternances mettent surtout en évidence la force des paysages d'eau et de la végétation forestière et bocagère qui dominent.



UP05-20-19 Alternance entre le creux du vallon végétalisé aux ambiances plus fermées et les vues plus ouvertes depuis les hauteurs (Bourgon)

### **Ponctuation et animation discrète du bâti rural**

Les volumes simples, les tonalités sombres dues à l'utilisation des matériaux locaux grès, schistes et calcaires bleus avec parfois des enduits à la chaux, les toitures en ardoises, l'accompagnement végétal des petits vergers, jardins et haies bocagères limitent la perception du bâti. La dispersion du bâti est caractéristique de ce paysage de bocage. De plus près, les ensembles se dévoilent et révèlent une architecture simple, agrémentée de petits bâtiments annexes. La forme habituelle est la longère, parfois complétée par une ou deux annexes dessinant une cour en L ou en U.

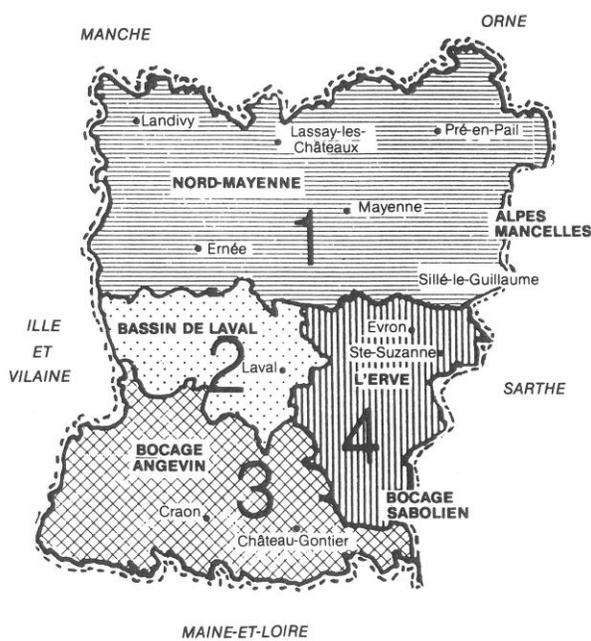


UP05-20-20 Illustration des typologies différentes de corps de ferme qui pour certains évoluent en résidence de tiers sous la pression de l'agglomération lavalloise.

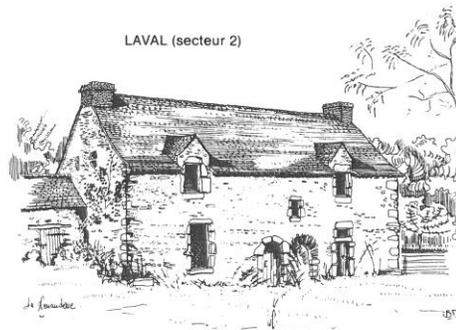
Les principaux éléments ponctuels du patrimoine rural sont (source Atlas des paysages de la Mayenne 1999) :

- Le four à pain : En règle générale, il est adossé à la face arrière ou latérale de la maison, couplé avec une cheminée intérieure. Essentiellement cylindrique, en briques et maçonnerie de moellons, il est recouvert d'une toiture schisteuse ou de tuiles. Il peut aussi être totalement séparé de la maison et constituer une entité spécifique.
- Le pigeonnier : Il se présente sous la forme d'une tourelle coiffée d'une toiture conique. Il peut avoir 2 étages. Parfois le pigeonnier est compris dans la maison elle-même : les caractéristiques résident dans les petites ouvertures couplées et dans les pierres plates débordantes en pignon.
- Le hangar (loge) : Il constitue l'un des côtés de la cour. Il était autrefois recouvert de chaume. Il est soit à murs ouverts, soit fermé sur 3 côtés par des grandes planches de bois (essentages) posées horizontalement en se chevauchant.
- Les puits : L'architecture du puits varie avec la profondeur de la nappe d'eau souterraine. Lorsqu'elle est superficielle, c'est le pompage à contrepoids qui prédomine. Quand la nappe est difficile à atteindre, c'est le pompage à manivelle, les puits à treuil.

## L'HABITAT RURAL ANCIEN DES PAYS DE LA MAYENNE



LAVAL (secteur 2)



LOIRON (secteur 2)

**2 - Bassin de Laval.** Les murs sont construits en calcaire bleu ou en schiste, recouverts d'un enduit à la chaux. Quelques habitations anciennes sont à colombage. Les toitures sont en ardoises, le chaume ayant disparu au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.



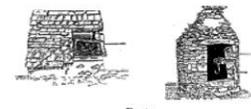
Four à pain



Hangar (Loge)



Pigeonnier



Puits

Illustrations

B. DESVAUX - J. JACOUTOT  
architectes

UP05-20-21 Typologie bâtie de la Mayenne – secteur du bassin de Laval CAUE 53

Nombre de ces fermes ont été détournées de leur usage originel et sont restaurées et habitées, permettant ainsi une préservation de ce patrimoine vernaculaire, notamment à proximité de l'agglomération lavalloise.

Les fermes en activité aujourd'hui sont entourées de nouveaux bâtiments aux volumes encore plus imposants et qui tranchent souvent dans leur implantation, leurs couleurs (dans cette unité, le vert domine dans les bardages) et textures (métalliques). Du fait des moutonnements constants du relief, les implantations des gros volumes nécessitent parfois de lourds terrassements. Le développement des grandes cultures s'accompagne aussi du développement de structures adaptées à leur traitement (silos par exemple)

*Nouveaux hangars agricoles implantés dans le vallon au premier plan de La Chapelle-Anthenaise (Louvigné)*



*Silo de la Croixille*



UP05-20-22 Développement de nouvelles structures agricoles impactant les paysages et soulignant l'importance de l'activité agricole

### **Des bourgs discrets**

Les bourgs se découvrent souvent au détour d'un virage, à l'approche d'une vallée. Majoritairement implantés sur le coteau à mi-pente, les bourgs tissent toujours une relation étroite aux cours d'eau. Il n'y a pas de forme urbaine spécifique, bourgs en étoile, bourgs rues ... Selon la localisation, on distingue 3 types de bourgs ; le bourg de coteau (ex : Port-Brillet), le bourg de crête et le bourg de fond de vallée (ex : St Pierre-le-cour). Ces bourgs se sont développés selon deux organisations : concentrique (autour de l'église) et linéaire (le long d'une voie de communication). Les bourgs concentriques (ex : Port-Brillet) mettent en relief l'importance de la religion alors que les bourgs rues (ex : Louvigné) expriment l'importance des voies de communication et de l'activité commerciale associée. Dans les deux cas, les maisons sont en ordre continu en limite de voie, et construites sur des parcelles étroites et profondes. Dans le centre, les pignons sont mitoyens, ce qui fait de la rue un espace clos. En périphérie, les maisons sont plus discontinues. De plus, les densités sont généralement faibles hormis pour les bourgs sur piton comme St Jean-sur-Mayenne. (Source Etat initial de l'environnement du SCoT des pays de Laval et de Loiron)

Silhouette d'Entrammes implanté à mi-coteau



Vue lointaine sur le bourg de Loiron (depuis la RD 57 - La Brûlatte)



UP05-20-23 Deux silhouettes de bourgs, plus ou moins impactantes dans le paysage en fonction et de l'implantation du bourg, du cadre végétal et de la position de l'observateur

## Pour en savoir plus sur

### Le bâti ancien des bourgs mayennais, caractérisé par son usage

Les principaux bâtis urbains caractéristiques du territoire sont (source Atlas des paysages de la Mayenne 2002) :

- **La maison de maître** : maison à étage, elle possède un toit à 4 pans. Les ouvertures sont axées verticalement et horizontalement. Implantée au milieu du jardin, elle est entourée d'un mur réalisé avec les mêmes matériaux.



UP00-a Maison de maître (Port-Brillet)

- **La maison de l'artisan commerçant** : l'habitation se trouve à l'étage, le rez-de-chaussée étant réservé à l'activité. Le toit peut avoir 2 ou 4 pans et comporter des lucarnes. Les ouvertures, là aussi, sont alignées verticalement et horizontalement. La croupe du toit peut être perpendiculaire ou parallèle à la rue.
- **La maison du tisserand** : la particularité est que l'on doit gravir un escalier pour accéder au logement en raison du sous-sol à demi-enterré, permettant le maintien d'une humidité nécessaire au tissage du lin (ex : Parné-sur-Roc).



UP00-b Maison de tisserand (Saint-Pierre-sur-Orthe)

- **La maison ouvrière** : avant le 19ème siècle, un habitat ouvrier existait déjà, notamment auprès des anciennes forges. Il se multiplie avec l'essor industriel et ressemble fortement à l'habitat rural local. Construites en série, les maisons ouvrières sont souvent alignées et regroupées en cité. La brique est utilisée pour les encadrements d'ouvertures. Elle comprend parfois un étage (ex : Port-Brillet).



UP00-c Maison ouvrière (Parné-sur-Roc)



UP00-d Maison ouvrière (Port-Brillet)

- **La maison de l'ouvrier agricole** : souvent située en périphérie de village, elle est la plupart du temps composée d'un rez-de-chaussée avec parfois un étage éclairé d'une lucarne. Le faitage est perpendiculaire à la rue.
- **La maison de l'agent SNCF** : elle présente des caractéristiques similaires à celles de l'habitat ouvrier. Construite en série, de taille standard, de la brique encadrant les ouvertures, elle est visible à tous les passages à niveau (en agglomération comme en diffus).



*UP00-e Maison de garde barrière (Grez-en-Bouère)*

Les bourgs sont, notamment pour ceux à proximité de l'agglomération lavalloise soumis à une forte pression urbaine et se sont développés en prenant appui sur la maille bocagère. Ils déclinent ainsi un concept de « bocage urbain » qui assure un cadre de vie verdoyant et une relativement bonne intégration des extensions. Si le développement de ces bourgs constitue un caractère identitaire de l'unité paysagère, il est développé dans la partie dynamique



*UP05-20-24 Si les extensions du bourg sont conséquentes et s'étalent sur le plateau ondulé, la trame bocagère crée des premiers plans qui constituent un équilibre entre végétal et bâti harmonieux (Parné-sur-Roc)*

### **Discretions des châteaux au cœur de leurs parcs arborés**

Ils sont nombreux, dispersés sur l'ensemble de l'unité, peut-être un peu plus à proximité des vallées... mais ils se cachent. Ils se repèrent grâce à la silhouette caractéristique des grands conifères de leurs parcs, aux grandes allées bordées d'arbres qui mènent à eux mais les édifices ne s'exposent que rarement, toitures, cheminées se devinent parfois, une façade apparaît subrepticement dans une fenêtre végétale, ou à l'occasion d'une ouverture dans la vallée. Ils animent donc le paysage pour qui sait les deviner !

*Vue discrète sur le château  
du Clivoy mis en scène  
par le cadre végétal  
(Andouillé)*



*UP05-20-25 Quelques rares édifices se devinent au travers de la trame arborée comme le château de Clivoy sur la commune de Chailland aperçu sur la route qui mène d'Andouillé à La Baconnière*

## 2.5 Des infrastructures majeures impactant le paysage

Le cœur de la Mayenne est un axe de desserte historique, économique entre Rennes et le Mans. Il accueille de fait, un réseau dense d'infrastructures qui se succèdent selon des lignes plus ou moins parallèles, affichant une direction est-ouest : développement du réseau viarie autour de la RD 57, de l'autoroute A81, du réseau ferré (voie ferrée Paris – Brest). Ce réseau est complété par les départementales structurantes en étoile depuis Laval, le doublement de deux fois deux voies au nord de Louverné par exemple. Ces axes sont recherchés pour la valorisation de leurs vitrines, accueillent activités et industries, et sont confortés par le réseau électrique qui se densifie à l'approche de l'agglomération lavalloise. Le chantier de la ligne ferrée LGV en cours de réalisation marque le paysage de brèches profondes qui s'estomperont avec le temps. Si ces infrastructures constituent des caractères identitaires de l'unité paysagère, elles sont développées dans la partie dynamique.



*UP05-20-26 Multiplication des infrastructures, une nouvelle deux fois deux voies (RN 162) double l'ancienne RD 901 au profil déjà large, suivies par une ligne haute tension (Louverné)*

## Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

### Rubrique patrimoine :

- **Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés**
- **Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- **Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

### Rubrique Trame verte et bleue :

**Lien vers le** Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

### 3. Les sous-unités paysagères des vallées du pays de Laval

---

Cette unité paysagère qui se caractérise par un paysage de bocage marqué par une succession de vallées et sous influence de l'agglomération lavalloise, trouve des variations dans :

- La densité, la maille et la composition bocagère
- L'effet induit de la pression urbaine
- La force paysagère des vallées
- La densité de bois et d'étangs

L'ensemble de ces critères permet de distinguer 4 sous-unités paysagères. Les deux premières sous-unités expriment vraiment toutes les caractéristiques et ambiances de l'unité. Elles se différencient principalement par des modulations dans la densité, la maille et la composition bocagère et l'effet induit de la pression urbaine. Les deux autres sous-unités révèlent quant à elles deux spécificités de l'unité :

- Les plateaux bocagers de la Jouanne et du Vicoin
- Le bocage du val d'Ernée et de Vilaine
- La vallée de la Mayenne
- Les bois et étangs de Port Brillat

[Lien vers la carte de l'unité paysagère des vallées du pays de Laval](#)

### 3.1 Les plateaux bocagers de la Jouanne et du Vicoin

Les plateaux bocagers de la Jouanne et du Vicoin proposent un paysage semi ouvert marqué par de nombreuses vallées affluentes de la Mayenne : le Vicoin et l'Oudon au sud, et la Jouanne et l'Ouette à l'est. Ces vallées modèlent le plateau et induisent de nombreuses ondulations douces et amples soulignées par les lignes bocagères. Leur fond plat offre un dégagement sur les bourgs, premier plan valorisant offrant un cadre de vie agréable. Le cœur historique est généralement implanté à mi-pente et les extensions importantes, sous influence de l'agglomération lavalloise, se développent sur le coteau voir le rebord de plateau au cœur de lignes bocagères souvent préservées. Le cœur prairial des vallées accueille les rivières au cours sinueux souligné par une ripisylve fournie et sont souvent animées d'un plan d'eau, de sentiers de promenade, points de pêches, d'un hippodrome ... soulignant leur vocation souvent récréative pour une population active lavalloise habitant à la campagne. Au sud-ouest de l'agglomération lavalloise, la limite est marquée par des boisements : forêt de Concise et Bois de l'Huisserie.



UP05-30-01 Ambiances des vallées illustrées par la vallée du Vicoin (Nuillé-sur-Vicoin)

Le plateau bocager affirme une dominance de grandes cultures dans une maille bocagère ouverte et distendue, même s'il reste encore quelques prairies en cohérence avec le système de polyculture-élevage qui reste privilégié. Les lignes bocagères sont plus denses aux abords des vallons puis s'estompent sur les hauts de plateau réservés aux grandes cultures. En frange est dans la zone

de transition avec l'unité paysagère du Bas-Maine, quelques bâtiments d'élevage de volailles ponctuent la campagne et la qualité des haies est parfois un peu dégradée, seule la trame arborée subsiste.

L'impact des infrastructures est marquant, avec la juxtaposition des voies rapides, autoroute, travaux de la LGV ... ces derniers marquent fortement les paysages en modifiant le relief, créant de nouveaux ouvrages et exposant des talus et remblais et induisant la perspective de nouveaux projets majeurs comme le parc multimodal Laval – Mayenne (cf. chapitre sur les dynamiques paysagères)



*UP05-30-02 Ambiances des plateaux bocagers de grandes cultures et quelques prairies illustrées par le plateau entre Argentré et La Chapelle-Anthenaise*

## 3.2 Le bocage du val d'Ernée et de Vilaine

Le bocage du val d'Ernée et de Vilaine s'appuie sur un important réseau de vallées marquées au bocage dense très préservé donnant une impression de paysage bocager collinaire. La palette végétale se diversifie et laisse une place importante au châtaigner que l'on retrouve dans les haies en arbre de grand développement mais aussi en cépées sur talus. Quelques bâtiments, malheureusement rares, portent encore leur toiture en bardeaux de châtaigniers.



UP05-30-03 Diversification de la palette végétale avec le Châtaigner dans les haies (Juvigné) que l'on retrouve encore très ponctuellement sur les toitures en bardeaux de Châtaigniers (Chailland à la limite nord de l'unité)

Les ondulations bocagères affirment, en cohérence avec le système de polyculture-élevage qui reste privilégié, une dominance de prairies, même si quelques cultures animent le parcellaire. Depuis les points hauts, l'horizon butte presque systématiquement sur un bois ou une forêt, renforçant l'impression de couvert végétal dense. Quelques parcelles d'arboriculture fruitière ponctuent le paysage et le marque de leur ordonnancement. Elles restent relativement anecdotiques.



UP05-30-04 Densité bocagère renforcée par l'importance des vues en surplomb qui buttent sur des horizons boisés (La Croixille au dessus – Bourgon en dessous)



UP05-30-05 Ponctuation de quelques rares parcelles d'arboriculture fruitière (Andouillé)

Les bourgs sont étagés sur les coteaux, exposés au sud, avec leurs églises en promontoire qui constituent des points d'appel et induisent des covisibilités de clocher à clocher. Les bourgs de la vallée de l'Ernée, tissent une relation étroite avec la rivière (espace récréatif, architecture et petit patrimoine lié à l'eau ...). La pression de l'agglomération lavalloise s'atténue vers le nord-est.



UP05-30-06 Silhouette de la Baconnière dominée par son clocher (vue sud à gauche – vue nord à droite)



UP05-30-06bis Andouillé, bourg sur l'Ernée allie patrimoine bâti et ambiance naturelle

### 3.3 La vallée de la Mayenne

Dans la traversée de l'unité des vallées du pays de Laval, la Mayenne serpente dans une vallée resserrée cadrée par des coteaux marqués et bien lisibles, souvent boisés. Ces coteaux sont animés et ponctués d'un important patrimoine de châteaux; de maisons de villégiature d'autant plus nombreuses à l'approche de Laval. Ils accueillent le bourg étagé de Saint-Jean-sur-Mayenne implanté sur l'éperon de confluence entre Mayenne et Ernée et en promontoire sur les deux vallées. La sous-unité intègre les derniers méandres de l'Ernée avant la confluence, la configuration des vallées étant identique.



UP05-30-07 une vallée large aux coteaux marqués (Montflours)



UP05-30-08 Saint-Jean-sur-Mayenne ancien camp fortifié implanté sur l'éperon de confluence entre l'Ernée et la Mayenne

Le fond de vallée est plan et horizontal proposant un dégagement visuel et des perméabilités de coteaux à coteaux. Il est investi de prairies bocagères, champ d'expansion des crues quand cela est nécessaire. Navigable, la Mayenne revêt par ailleurs, un caractère « industriel » passé qui se traduit par un important patrimoine de moulins, comme au niveau de l'Abbaye du Port-du-

Salut, écluses, chaussées et barrages (pour la navigation et la production d'électricité). Difficilement franchissable, un chemin de halage continu permet en revanche de suivre son cours et conforte sa vocation aujourd'hui récréative.



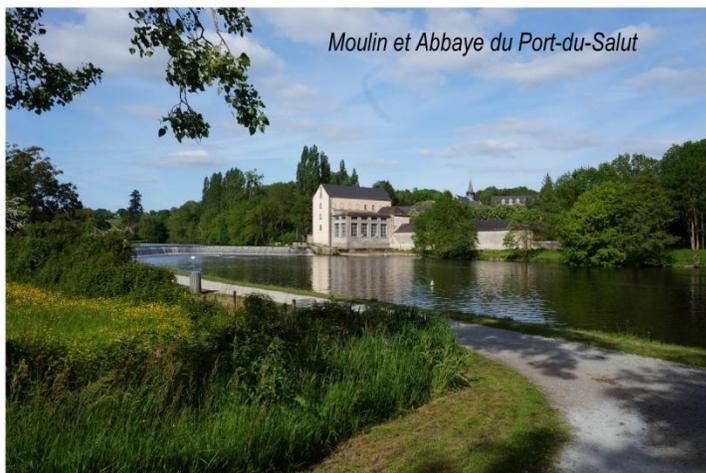
*Ecluse de la Maignannerie (Saint-Jean-sur-Mayenne)*



*Port de plaisance et Château de la Morlière dominant la Mayenne (l'Huisserie)*



*Chemin de halage (Saint-Jean-sur-Mayenne)*



*Moulin et Abbaye du Port-du-Salut*

UP05-30-09 un riche patrimoine construit témoin des multiples usages de la Mayenne et de son caractère navigable



UP05-30-09bis un caractère « industriel » affirmé par les moulins, barrages, chaussées et carrières (Origné) photo d'Hassene Alaya

## Pour en savoir plus sur La Mayenne

Source : Les Cahiers du Conservatoire : La vallée de la Mayenne, un territoire en projet (octobre 2002)

La Mayenne est la rivière majeure du département qu'elle traverse selon un axe Nord-Sud. Elle prend sa source au Mont des Avaloirs, point culminant de l'ouest de la France, sur la commune de La Lacelle dans l'Orne, et conflue, 195 km en aval, avec la Sarthe et le Loir pour former la Maine, au nord de l'agglomération d'Angers.

### Des établissements humains particuliers :

- La rivière est considérée comme un rempart naturel défensif, propice à l'implantation de camps fortifiés (Moulay, Entrammes) et notamment sur les éperons de confluence (Sacé et Saint-Jean-sur-Mayenne)
- Une voie de choix entre la Normandie et l'Anjou : le comte Foulque Nerra (972-1040) fait ériger des forteresses à Château-Gontier (1007), Mayenne (1015), château de Laval (en bois en 818, détruit en 838 et reconstruit en pierre en 1020). De nombreux châteliers sont implantés entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup>, sur des rochers au détour d'un coude
- Du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, évolution du système défensif à des demeures plus grandes, ouvrant sur la vallée avec l'influence architecturale du retour des guerres d'Italie, le tuffeau ... qui modifient le paysage de la vallée avec aussi la valorisation des terres associée à des parcs et promenades vers la rivière au XIX<sup>e</sup>.
- La majorité des bourgs a préféré investir les affluents. Seules les communes de Changé, Saint-Jean-sur-Mayenne, Montgiron et Rochefort ont colonisé les rives de la Mayenne.

### Une rivière aménagée au fil du temps pour des usages différents

- Des pêcheries faites de pierres et de branchages au Moyen Age
- Les moulins à eau en association avec la construction des barrages
- Les chaussées nécessaires à la navigabilité de la rivière dès la construction des châteaux sur les 3 villes phares (11 barrages existaient au XI<sup>e</sup> siècle entre Château-Gontier et Angers), en parallèle aménagement du chemin de halage
- En 1536, les riches marchands de toiles lavalloises exigent la canalisation de la Mayenne pour faciliter le commerce : construction de 27 barrages avec pertuis (ou portes marinières ancêtre des écluses) entre Laval et Angers, elle devient navigable 6 mois par an pendant les hautes eaux
- Au XVI<sup>e</sup> siècle, le Cardinal Mazarin entreprend de rendre la Mayenne navigable jusqu'à la ville de Mayenne, trop coûteux, les travaux s'arrêtent à sa mort à Saint-Jean-sur-Mayenne
- Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Laval devient une véritable plaque tournante du commerce mayennais. La rivière est bordée de Moulins à blé et à tans, de filatures, d'usines de tissages, de tanneries et de lavanderies

- Le 31/05/1846, la canalisation de la rivière est autorisée par une loi : les barrages remplacent les chaussées, 37 écluses à double sas sont construites entre Mayenne et Daon, de nombreux moulins sont détruits
- En 1863, la rivière devient navigable jusqu'à Mayenne. La chaux produite dans le bassin de Laval arrive ainsi dans le nord du département permettant aux agriculteurs d'amender leurs sols
- Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des quais des villes de Laval, Mayenne et Château-Gontier est construit, restructurant les fronts urbains et donnant aux villes leur visage actuel
- 1855, concurrence du train, puis extension du réseau routier ... en 1975, arrêt du transport de marchandises sur la Mayenne
- Aujourd'hui, la Mayenne n'est plus un axe commercial et artisanal mais plutôt un axe touristique avec le tourisme vert, la navigation de plaisance

### 3.4 Les bois et étangs de Port-Brillet

La sous-unité des bois et étangs de Port Brillet est une entité paysagère vraiment particulière dans l'unité. Elle s'appuie des collines boisées cadrant la haute vallée de l'Oudon qui ferment le paysage. Elle associe des paysages très préservés comme le site classé de la Vallée des étangs (Launay-Villiers - Le Bourgneuf-la-Forêt) à des paysages à la fois structurés et déstructurés par les activités d'extraction, de forges et de fonderies (village usine de Port Brillet - terils - plans d'eau...) et de carrières (exploitation Lafarge à Saint-Pierre-la-Cour). Ces paysages sont déstructurés dans le sens où les activités ont métamorphosé le relief, supprimé des bois, développé des infrastructures, fait évoluer l'échelle intime du paysage fermé en paysage ouvert d'échelle monumentale.



*UP05-30-10 Echelle monumentale du site d'extraction et de transformation de Saint-Pierre-La-Cour, dont l'activité est autorisée jusqu'en 2038*

Mais ces activités ont aussi contribué à la structuration des bourgs, la création d'un urbanisme de cité ouvrière. Les plans d'eau (celui de Port Brillet notamment), associé au site industriel, a conduit à la mise en scène du bourg. Longtemps, l'activité économique de Port-Brillet s'est identifiée à la Fonderie Chappée. L'architecture, l'urbanisme d'aujourd'hui en garde les marques. L'évolution industrielle du site des forges et sa fermeture aujourd'hui donne à la commune une nouvelle identité et tout un projet de reconversion à envisager (cf. paragraphes sur les dynamiques paysagères)



UP05-30-11 Port Brillet : un village de forges et de fonderies, où les activités ont cessé depuis 2011

Le site classé de la vallée des étangs de Launay-Villiers (source brochure réalisée lors du classement du site) :

*Le site est constitué d'une vallée faiblement encaissée, occupée par 3 étangs, bordée de bois et de prairies, flanquée de vieilles tours et d'un château plus moderne mais reflet fidèle d'une époque. L'ensemble constitue un patrimoine naturel de qualité, typique d'un aspect du bocage mayennais. L'histoire de ces lieux, dont une partie, liée à la Chouannerie, a une dimension régionale, est inscrite dans le paysage et contribue à son unité. (Philippe de VAUJAS-LANGAN – Maire de LAUNAY-VILLIERS à l'époque du classement)*

*L'eau, courant au milieu d'un bocage traditionnel, ouvre le site sur une lumière nouvelle tandis que sa présence modifie sur ses lisières la composition végétale facilitant la croissance des aulnes, trembles, frênes, noisetiers, peupliers « de rapport » que l'homme établit en rideaux mouvants et bruissants. (source Jean-Pierre PRIME paysagiste)*

Trois étangs se succèdent :

- *Etang du haut : peut-être défensif à l'origine, traité comme un élément constitutif du parc, rives traitées de façon variée (murets, enrochements discrets, rive herbue ou boisée, fouillis de végétation naturelle)*
- *Etang du milieu : avant parc établi à l'échelle de la vallée dont l'aménagement a été pensé pour servir de cadre au château, rives boisées malgré les affleurements de la roche, lieu de promenade agréable*
- *Etang du bas : aux rives plates au cœur de la vallée ouverte, un milieu naturel qualitatif*



UP05-30-12 La vallée des étangs : succession de plans d'eau et mise en scène du château de Villiers (Launay-Villiers)

## 4. Les dynamiques paysagères

### Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale

#### Lien sur la dynamique régionale

### 4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur de Port-Brillet

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

#### Implantation historique

« L'agglomération de Port-Brillet doit son existence à la présence d'anciennes forges. C'est surtout au siècle dernier [lire au XIX<sup>ème</sup> siècle] que celles-ci se sont développées, ainsi que l'agglomération qui a vu l'apparition des cités ouvrières. Le premier site urbanisé est un coteau à forte pente exposé au sud, les forges se trouvant dans le fond de la vallée au bord de la rivière dont elles tiraient profit. Plus récemment, l'urbanisation a gagné le coteau (déjà partiellement urbanisé) qui fait face. » (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas - 1996)



UP05-04-ETAT MAJOR : Port-Brillet – Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

Née des anciennes activités métallurgiques, dont la présence est attestée historiquement depuis le XV<sup>ème</sup> siècle, la fonderie Tebeco ouvre au début du XVII<sup>ème</sup> siècle pour se spécialiser dans un premier temps dans la fabrication de canons et boulets puis d'inserts de cheminée, d'éléments de mobilier urbain et de décoration. Les facteurs expliquant l'implantation de la fonderie à Port-Brillet sont multiples : la proximité de la ressource en minerai de fer, mais également la présence du bois (Bois aux Moines, Bois du Misdon, Bois de Clermont) et de l'eau (Etang des Forges, Etang du Moulin).

La carte d'état-major de 1866 laisse déjà apparaître la ligne de chemin de fer Paris-Brest qui dessert Port-Brillet dès 1853, et plus spécifiquement le site des forges à travers un aménagement ferroviaire adapté. Avec le développement de l'activité et l'implantation des ouvriers dans le secteur, la commune de Port-Brillet naît en 1874, par l'agglomération de terres des communes voisines. A la suite de la Première Guerre mondiale, période durant laquelle l'activité des forges s'intensifie, le déclin industriel du site s'opère lentement jusqu'à la cessation définitive de l'activité en 2011.

### **L'activité des forges oriente les premières évolutions du paysage urbain**



UP05-40-01 La photo aérienne de 1958 montre l'emprise foncière importante du site des forges de Port-Brillet (BD ORTHO Historique 1958)

L'orthophoto de 1958 montre l'emprise foncière importante du site industriel. L'usine est ainsi constituée d'un ensemble de bâtiments au volume important, et organisée autour d'un complexe central et rectangulaire habillé d'un toit à sheds. La ligne de chemin de fer dessert le site et marque une frontière entre les quartiers résidentiels des ouvriers et l'usine. Sur la frange nord de l'usine, un étang artificiel a été aménagé contre le bois situé au sud l'enjeu de la proximité de la ressource.

Face à l'usine, les logements ouvriers gagnent les coteaux exposés au sud. Ils s'articulent sous la forme d'un alignement de petites maisons avec jardins privatifs. L'homogénéité de ce tissu résulte de la nécessité de construire des logements qui répondent aux besoins en main d'œuvre de l'usine. L'implantation à l'écart des villes, de même que l'absence de réseau de transport public impliquent une proximité directe avec le site de production.



UP05-40-03 Face au site des Forges, les anciens logements ouvriers restent des éléments identitaires forts du paysage urbain de Port-Brillet (Port-Brillet - 2015)



UP05-40-03 Vue aérienne de Port-Brillet – Logements ouvriers en bande avec petits jardins (Source : Archives Départementales de la Mayenne)

Avec la cessation des activités de la forge en 2011, c'est un paysage de friche industrielle qui s'impose. Les acteurs locaux interviennent aujourd'hui pour requalifier le site et proposer une alternative à l'abandon des bâtiments existants par la création d'un « village artisan » qui met à la disposition des entreprises intéressés les anciens bâtiments industriels. Au-delà d'une intervention

architecturale visant à améliorer et à rajeunir l'image du site, des aménagements en vue de la requalification des espaces publics alentours est en cours.



*UP05-40-XXX La cessation des activités de la forge laisse place à un paysage de friche industrielle (Port-Brillet - 2015)*



*UP05-40-XXX Des entreprises de réhabilitation et de requalification de l'existant sont engagées et se mêlent aux anciens bâtiments vieillissants (Port-Brillet - 2015)*



UP05-40-XXX Des interventions récentes sur l'espace public et sur les anciens bâtiments industriels visent à requalifier le site (Port-Brillet - 2015)

### **Des extensions récentes dépassant la ligne de crête au Nord et empiétant sur la forêt au Sud**

L'orthophoto de 1969 laisse apparaître la construction d'un nouveau bâtiment sur la partie sud du site industriel, témoignage visuel d'un certain dynamisme économique connu pendant la période des Trente Glorieuses. Elle montre également une accélération du développement résidentiel par la construction de lotissements pavillonnaires épaississant l'enveloppe urbaine sur le coteau nord. L'urbanisation du plateau au sud se prolonge en gagnant sur l'espace boisé, ce qui tend à recentrer les forges dans l'espace urbain.



UP05-40-02 L'urbanisation s'oriente progressivement vers le nord de Port-Brillet (BD ORTHO Historique 1969)

La comparaison des orthophoto de 1969 et 1996 montre la diffusion de l'urbanisation sur les franges orientales et septentrionales du bourg. Au nord, le développement pavillonnaire continue de gagner du terrain sur l'espace agricole en investissant notamment les parcelles qui accueillaient jusqu'alors des vergers. A l'ouest, le bourg s'étend avec l'aménagement de nouveaux équipements : terrain de sports, déchetterie. L'orthophoto de 2013 permet de constater que ces évolutions urbaines tendent à se prolonger avec des extensions pavillonnaires qui continuent à gagner le haut des coteaux au nord de la commune.



UP05-40-04 (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas – 1996 - IGN 1996)



UP05-40-03-ORTHO\_ (BD ORTHO - 2013)



*UP05-40-XXX Les extensions urbaines de Port-Brillet ont progressivement gagné le haut des coteaux et rencontrent aujourd'hui le Bois de Misedon (Port Brillet - 2015)*



*UP05-40-XXX Les extensions urbaines de Port-Brillet ont progressivement gagné le haut des coteaux et se diffusent progressivement en surplomb de l'étang de la Forge (Port Brillet - 2015)*

**Une évolution des activités agricoles qui déstructurent progressivement le réseau bocager**



UP05-03-ORTHO\_1958 – Port-Brillet – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP05-02-ORTHO\_ - Port-Brillet – Orthophoto 2013-- (BD ORTHO)

La comparaison des orthophoto de 1958 et 2013 permet de constater les évolutions qui touchent les espaces agricoles du secteur de Port-Brillet et notamment une modification, certes modérée, mais effective de l'organisation parcellaire. Sur les secteurs de plateaux, les processus de remembrements ont entraîné une diminution du nombre et un élargissement de la taille des parcelles. A l'inverse, sur les coteaux et au niveau des vallées, la simplification du maillage est nettement moins prégnante.

L'évolution des paysages est liée à la modification des pratiques. Ainsi, si les prairies occupent toujours une place importante dans l'unité paysagère, on observe une progression constante des activités liées à la céréaliculture autour de la production du maïs et du blé.



UP05-40-03 Dans le secteur de Loiron, l'évolution des activités agricoles favorisent la simplification du maillage parcellaire (2013)

Avec la mutation des activités agricoles et l'accélération des processus de remembrement, le réseau bocager se déstructure progressivement, ce qui contribue à ouvrir les paysages. Dans le secteur de Port-Brillet, cette évolution est visible à l'ouest du bourg, là où les plateaux agricoles ont connu une évolution leurs activités ces dernières décennies, au profit des cultures céréalières.



UP05-40-XXX La déstructuration en cours de la maille bocagère est également visible au sud de Laval, dans le secteur de l'Huisserie (L'Huisserie – 2015)

L'intensification de l'activité agricole et le développement de l'élevage hors-sol ont contribué au développement des bâtis agricoles aux volumes imposants. Aujourd'hui, confrontée aux dynamiques d'ouverture des paysages agricoles, cette évolution tend à créer de nouveaux enjeux en termes d'intégration de ces bâtiments.

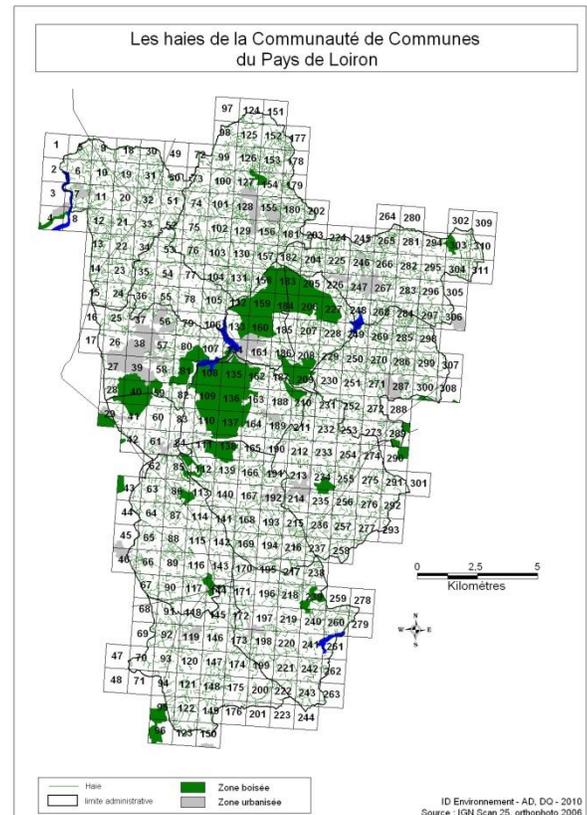
Par ailleurs, les nouvelles pratiques culturales en lien avec la production de maïs conduisent de plus en plus à l'utilisation de film plastique réfléchissant en vue d'une germination et d'un début de pousse plus efficient. Ce développement a un fort impact au sein des paysages agricoles.



UP05-40-XXX De plus en plus, l'utilisation de bâches plastiques s'accroît pour améliorer les rendements agricoles liés à la production du maïs (Juvigné – 2015)

Face à la diminution du réseau bocager, des initiatives locales sont engagées et visent à préserver le réseau existant. A ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Loiron a engagé un Plan Bocage issue des préconisations de la Charte paysagère et urbanistique de 2010, elle-même réalisée dans le cadre de la Charte de territoire de la communauté de communes. La charte paysagère du Pays de Loiron met en exergue la qualité encore préservée des paysages, mais également la fragilité du bocage, et notamment des haies, qui le constituent. La Plan Bocage est ainsi mis en action afin de préserver les haies. Les objectifs du plan sont de :

- Réaliser un état des lieux du bocage, tant qualitatif que quantitatif,
- Valoriser et favoriser l'entretien du linéaire de haies existant, de la faune et de la flore associées
- Sensibiliser et informer sur le rôle de la haie et inciter si nécessaire, à la plantation et au regarnissage sur l'ensemble du territoire,
- Informer et valoriser la filière bois (en lien avec la construction de la plate-forme de stockage de bois déchiqueté).



UP05-40-06 Haies numérisées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Loiron (Source : Plan Bocage – CC Pays de Loiron – Compte-rendu technique année 1)

Si le maintien et le développement des linéaires bocagers est un objectif des campagnes de replantation en cours, la manière dont celles-ci se pratiquent tend à créer un paysage agricole contrastant avec les paysages bocagers traditionnels. En effet, si les haies traditionnelles se distinguaient par leur importance (en termes de densité), elles comprenaient une certaine diversité dans le contenu des essences. Or les efforts de replantation actuelle tendent à créer un certain systématisme dans la mobilisation des essences, mais également dans le rythme des plantations, qui ne correspond pas automatiquement à l'image de la haie traditionnelle.



UP05-40-06 XXX La régularité des haies et l'homogénéité des essences créent une haie qui ne correspond pas réellement à l'image de la haie traditionnelle (Bonchamp-lès-Laval – 2015))

### **La disparition progressive des vergers**

La comparaison des orthophoto de 1958 et 2013 montre une disparition progressive des vergers. Avec le développement de la céréaliculture et de l'urbanisation, les nombreux vergers visibles sur l'orthophoto de 1958 sur les coteaux exposés sud et situés à l'est du bourg disparaissent progressivement des paysages ruraux.



UP05-03-ORTHO\_1958 – Port-Brillet – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP05-02-ORTHO\_ - Port-Brillet – Orthophoto 2013-- (BD ORTHO)

### **La fermeture des paysages de vallée**

La comparaison des orthophoto de 1958 et 2013 montre une tendance à une densification végétale au niveau des vallées, notamment par des plantations de production de type peupleraies. Cette dynamique se manifeste également à travers des phénomènes d'enrichissement des vallées qui tendent à fermer les paysages et à limiter leur accessibilité.

A noter que si les dynamiques de plantation de peupleraies sont perceptibles à l'échelle de l'unité, celles-ci sont plus importantes le long de la Mayenne au sud de l'agglomération lavalloise.

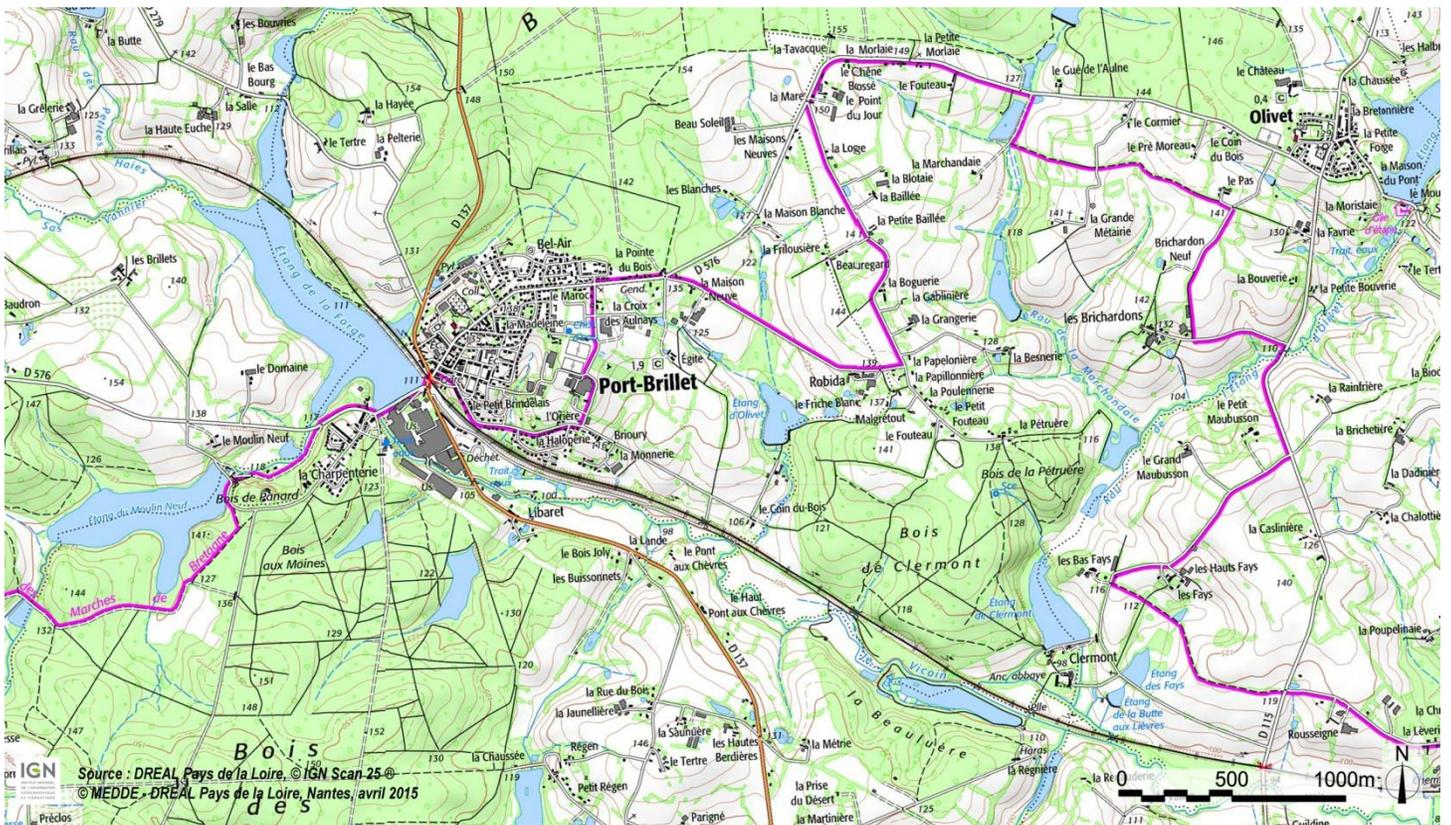


UP05-40-XXX La fermeture des paysages de vallée se matérialise par une densification végétale aux abords des cours d'eau (Port Brillet - 2015)

### La tendance au renforcement des grands boisements

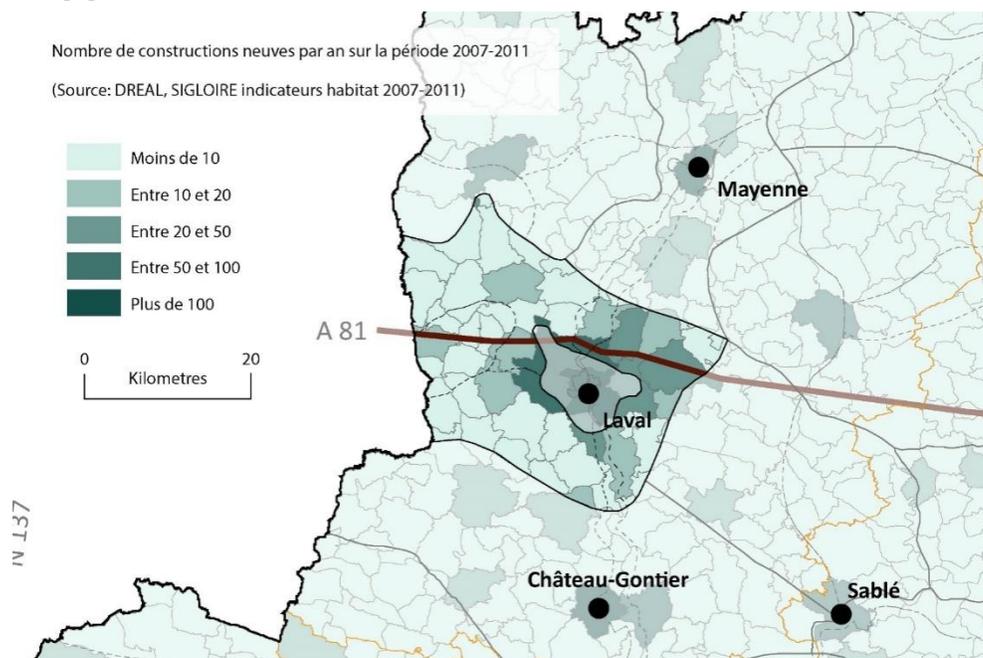
A l'instar des dynamiques visibles au niveau des bois des Gravelles et de Misedon à Port-Brillet, l'unité paysagère connaît un maintien voire un renforcement de la taille des boisements. Alors qu'elles constituaient très souvent historiquement d'anciennes réserves de chasse, notamment au sud de Laval, la vocation de ces boisements a évolué et s'est diversifiée. La production sylvicole se développe en lien avec l'énergie (débouché local évoluant aujourd'hui du particulier vers la chaudière collective), et avec l'industrie (panneaux particules, papier).

Concernant le contenu des boisements, pour les parcelles ayant un document de gestion durable, elles se convertissent majoritairement vers la futaie feuillue.



UP05-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Port-Brillet-(SCAN 25)

## 4.2 Des dynamiques constructives plus soutenues à proximité de l'agglomération lavalloise



UP05-40-DYN Sur la période 2007-2011, les communes sous influence lavalloise connaissent des dynamiques constructives plus fortes (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

Comme l'indique la carte des dynamiques constructives de la période 2007-2011, les communes situées à proximité de l'agglomération lavalloise enregistrent une progression plus importante du nombre de constructions. Les communes de Louverné, d'Argentré et d'Entrammes notamment, connaissent ainsi un fort développement de quartiers résidentiels. Cette tendance a pour conséquence une extension exponentielle de la ville et une homogénéisation des paysages périphériques par la prolifération du tissu pavillonnaire.

« Des pressions croissantes sont induites à proximité directe du cœur d'agglomération de Laval (phénomène de périurbanisation) et par l'augmentation du prix du foncier. Les images bâties subissent des mutations accélérées (actions renforcées sur la rénovation du patrimoine bâti dégradé et vieillissant, développement urbain résidentiel sous forme de lotissements pavillonnaires). Une banalisation des typologies urbaines : L'urbanisation périurbaine repousse les limites de la ville. Il s'y produit une concurrence ville/campagne. Les espaces construits aux motifs souvent répétitifs et banals (peu de recherche dans la composition et l'architecture) et aux espaces résiduels flous et sans réelle vocation dégrade la typicité des villages et des bourgs patrimoniaux. Ceci impose une politique volontariste axée sur la mixité des fonctions, la diversité des formes urbaines et la poursuite du concept d'une consommation limitée des espaces naturels et ruraux périurbains (densification et renouvellement urbain (ex : Reconversion du site militaire du 42ème régiment sur 50ha en milieu urbain, remplissage des dents creuses, réhabilitation du bâti ancien). » (Charte urbanistique et paysagère du Pays de Loiron)



*UP05-40-10 Les développements pavillonnaires importants de Louverné témoignent des pressions urbaines en lien avec le phénomène de polarisation lavalloise (2013)*



*UP05-40-10 Les extensions urbaines des communes sous influence lavalloise se matérialisent par la prolifération de l'architecture pavillonnaire (Louverné - 2015)*

Une autre caractéristique des extensions résidentielles doit être évoquée ici, avec le phénomène de diffusion de l'urbanisation au niveau des coteaux surplombant la Mayenne. Celui-ci est notamment perceptible dans le secteur de Saint-Jean-sur-Mayenne au nord de l'agglomération lavalloise et s'exprime à travers une diffusion urbaine sur les lignes de crêtes qui tend à fermer l'accessibilité à la vallée. Si ce phénomène reste encore modéré, il tend à se développer, notamment sous la forme de lieux de villégiature de type maisons en bois, sur pilotis (comme sur la photo ci-dessous)



UP05-40- XXX Les coteaux surplombant la Mayenne sont progressivement l'objet d'un mitage (Saint-Jean-sur-Mayenne - 2015)



UP05-40- XXX L'exemple de Saint-Jean-sur-Mayenne illustre les développements urbains qui s'opèrent sur le haut des coteaux surplombant la Mayenne (Saint-Jean-sur-Mayenne - 2015)

### 4.3 Des infrastructures en développement constant

Entourant l'agglomération lavalloise, l'unité paysagère du Pays de Laval est fort logiquement concernée par la présence des axes structurants (N157 dans un sens est-ouest, N162 dans un sens nord-sud) qui lie le pôle principal aux grandes villes voisines par un important réseau en étoile. Par ailleurs, l'autoroute A81 marque également le paysage de l'unité en créant un couloir

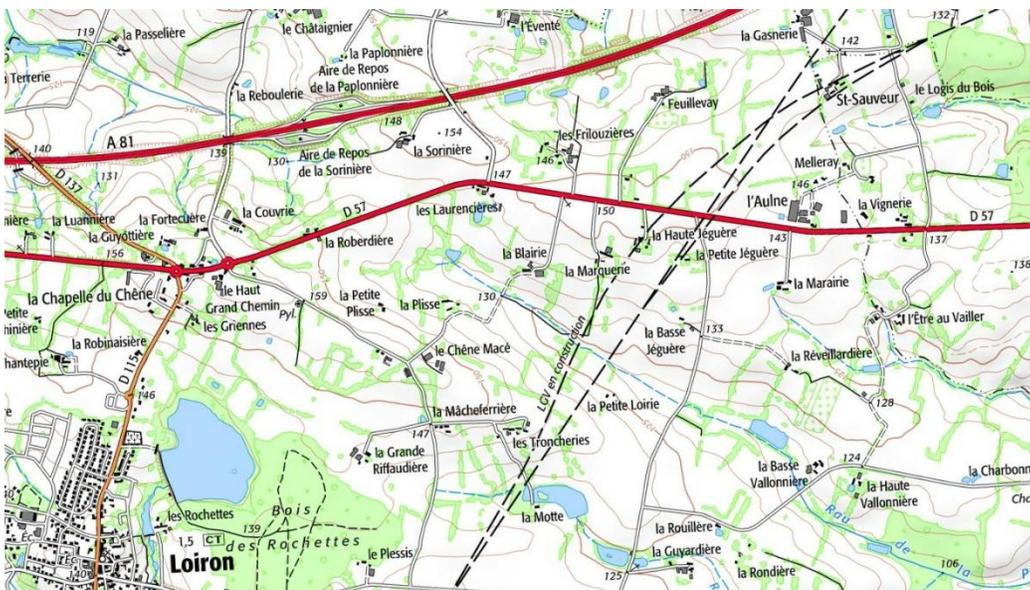
infrastructuel imposant d'orientation est/ouest accompagné des équipements associés de type échangeur (notamment au niveau de Gravelle) et aire de repos. La ligne de chemin de fer reliant Rennes à Vitré complète le tissu infrastructuel.

Aujourd'hui la ligne LGV reliant Le Mans à Rennes s'étend sur l'unité paysagère en reprenant l'orientation en confirmant l'orientation est-ouest de l'inscription paysagère des réseaux. La nouvelle infrastructure, par son caractère imposant, son installation sur talus, sa linéarité, son tissu de câblage électrique marque fortement le paysage de l'unité.

La succession et la proximité entre elles de ces infrastructures tendent à créer des effets de couloirs au sein desquels les terres majoritairement agricoles sont menacées d'enclavement. Le secteur nord de Loiron fournit un exemple de ce phénomène né de la superposition des réseaux.



UP05-40- XXX L'aménagement de la LGV accentue la présence des infrastructures dans le paysage de l'unité (Louvigné - 2015)



UP05-40- XXX Sur le secteur de Loiron, l'aménagement de la LGV ajoute une infrastructure au paysage. (IGN - 2013)

### 4.3 Le développement des activités industrielles : entre tradition et projet

Les sites industriels de l'unité paysagère du Pays de Laval sont pour la plupart implantés le long de la voie ferrée. A l'instar de l'exemple évoqué à Port-Brillet, les sites d'activités ont été choisis en lien avec la proximité de la ressource. La présence de l'énergie-bois, des lignes de chemin de fer ont ainsi dessiné le paysage industriel de la périphérie lavalloise. Plusieurs sites en lien

avec l'extraction du sous-sol sont toujours en activité et contribuent à sculpter des paysages spécifiques associant bâti industriel, carrières,... qui marquent plus ou moins le paysage en fonction des expositions visuelles, des aménagements paysagers qui accompagnent l'activité.

La carrière d'Entrammes, à titre d'exemple se localise sur un espace très peu visible depuis l'espace public et laisse une empreinte très discrète dans le paysage malgré l'ampleur du site d'extraction.



UP05-40-XXX A Entrammes, une carrière en exploitation, peu perceptible depuis les espaces environnants (Entrammes – 2015)

A l'inverse, la cimenterie (la plus importante en France) et la carrière de Saint-Pierre-la-Cour installées depuis plus de 50 ans constituent un élément prégnant du paysage. Localisé à 500 mètres au sud-ouest du bourg de Loiron, le site s'étale sur 30 hectares. L'exploitant a obtenu en septembre 2008 une nouvelle autorisation d'exploitation de la carrière pour 30 ans. Le site comprend un dépôt de 5 millions de m<sup>3</sup> accolé à un dépôt de 3 millions de m<sup>3</sup> situé à l'ouest du site. Un nouveau merlon est en cours de réalisation au niveau du bois des Effretais (60 ha) et a nécessité le défrichement du bois. Le futur merlon sera de 14,5 millions de m<sup>3</sup>. 3 bassins de 30000 m<sup>3</sup> vont être réalisés afin de recueillir les eaux canalisées.



UP05-40-XXX La carrière de Saint-Pierre-la-Cour et la cimenterie occupent une surface de 30 hectares (2013)

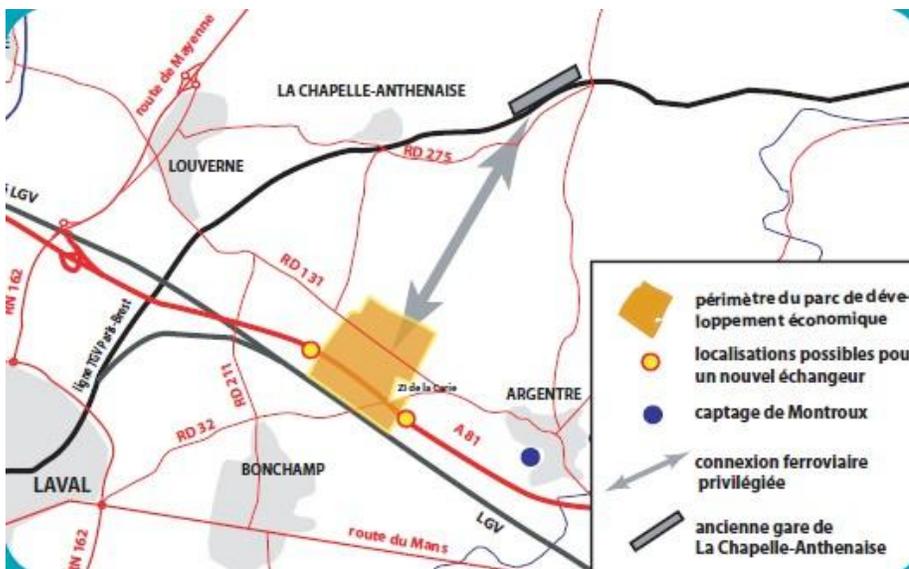
L'autorisation d'exploitation ainsi qu'une autorisation de défrichement pour 62 hectares de bois (situés sur la commune de Saint-Pierre-la-Cour) ont été accordées. Cette exploitation a été conditionnée à la réalisation de 188 hectares de boisements compensatoires dans le même massif forestier. Fin 2013, 155 hectares ont déjà été réalisés.



UP05-40-XXX La cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour constitue un repère imposant dans le paysage (Source : site internet Mayenne expansion)

Conséquence de la concentration importante des activités au niveau de Laval, les communes situées au sein de l'unité paysagère du Pays de Laval ne concentrent pas un nombre de sites économiques important en dehors des sites d'activités anciens en lien avec l'extraction et l'exploitation des matières premières. Lorsqu'elles existent, les zones d'activités se situent à proximité des axes structurants, comme à Loiron aux abords de la RN157, ou au niveau de l'échangeur autoroutier au nord-est de Laval.

« Les espaces dédiés à l'activité économique ne sont pas toujours bien intégrés à leur environnement. Les sites récepteurs sont souvent niés au profit de la facilité d'accès, de la situation « vitrine », des fonctionnalités liées aux entreprises présentes et à leurs bâtiments d'usage (entrepôt, stockage des matières premières, ateliers, espaces de livraison, présentation des produits, etc...) » (Charte urbanistique et paysagère du Pays de Loiron)



La présence des zones d'activités dans le paysage de l'unité devrait évoluer avec le projet de Parc logistique multimodal, s'étendant sur 160 hectares entre Bonchamp, Louverné et Argentré et qui bénéficie d'une situation stratégique à proximité de l'A81. Fin 2013, deux giratoires sont aménagés pour accéder à la plate-forme depuis Argentré via la RD32 et Louverné via la RD57. A noter que contrairement au projet initial, le train ne desservira pas le parc multimodal. Il bénéficiera cependant d'une connexion avec le rail puisque la base de travaux de la LGV de Saint-Berthevin sera transformée en une plateforme de transport rail-route à partir de 2017.

UP05-40-XXX Périmètre du projet de plate-forme logistique multimodal (Source : Parc de Développement économique Laval-Mayenne – avril 2009 – Laval Agglomération – Conseil Général de Mayenne)

## 4.4 La Mayenne, une rivière source d'attractivité

La rivière de la Mayenne est historiquement support de dynamiques diversifiées. Sa vocation industrielle a ainsi évolué au cours du temps avec le développement de l'activité textile du XV<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle bénéficiant de l'énergie hydraulique (Papeterie Sainte Appolonie à Entrammes). Par ailleurs, des microcentrales électriques sont expérimentées sur le cours d'eau au nord de Laval. Au total, ce sont 24 microcentrales hydroélectriques qui jalonnent la Mayenne.

Si la vocation de support des flux commerciaux s'est dissipée, la navigation de plaisance s'impose aujourd'hui avec des haltes nautiques aménagées notamment au niveau d'Entrammes qui se matérialisent par la mise en place de pontons flottants ou débarcadères. La vocation touristique de la rivière s'affirme également au niveau des écluses qui peuvent aujourd'hui accueillir des sites de restauration comme à Montflours en limite nord de l'unité.

De part et d'autres de la Mayenne, des aménagements spécifiques se développent : aires de pique-nique, panneaux informatifs, signalétique directionnelle... Les anciens chemins de halage sont par ailleurs réhabilités pour devenir des sentiers de randonnée très fréquentés.

Enfin, la Mayenne abrite également des sites patrimoniaux dont l'attractivité s'est accentuée sur les dernières périodes, générant des besoins nouveaux en termes d'accessibilité mais également de visibilité. A titre d'exemple, l'abbaye du Port-Salut a dépassé sa seule vocation de fabrique artisanale alimentaire pour devenir une étape touristique des bords de la Mayenne avec la création d'un musée à cet effet.



UP05-40-XXX Les chemins de halage sur les rives de la Mayenne sont devenus un support privilégié pour l'aménagement de chemins de randonnée (Montflours – 2015)



UP05-40-XXX La présence de restaurants et cafés sur les rives de la Mayenne témoigne de l'attractivité touristique de la rivière (Montflours – 2015)



UP05-40-XXX L'abbaye de Port-Salut est devenue un haut lieu du patrimoine local (Entrammes – 2015)

## 5. Les enjeux de l'unité paysagère

### Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des vallées du pays de Laval (5)

#### PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX EN TENANT COMPTE DES PRATIQUES AGRICOLES CONTEMPORAINES

1. Préserver les paysages ruraux bocagers et éviter le mitage des espaces agricoles en renforçant la maîtrise du foncier à destination agricole en prolongeant les actions locales telles que la charte agricole de Mayenne de 2010, ou encore le plan bocage de Communauté de communes du Pays de Loiron
2. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et éviter la simplification des paysages de grandes cultures : assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent le paysage
3. Participer à l'intégration des bâtiments liés à l'activité agricole en réfléchissant à leur implantation, leur volumétrie et leur aspect, notamment par rapport aux hameaux traditionnels et à la palette chromatique identitaire
4. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire
5. Préserver « l'arbre et la haie » sous toutes ses formes (ensembles forestiers, maillage bocager, ...) qui doivent demeurer un motif largement prégnant dans le paysage
6. Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés
7. Favoriser l'intégration d'une agriculture péri-urbaine, espaces de transition et de loisirs, espaces de production en dialogue direct avec les consommateurs (sensibilisation, reconnaissance des produits « terroir », ...), respect des distances de réciprocity, limitations des conflits d'usages (accès, projets d'exploitations)

#### MAÎTRISER LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS

8. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité du paysage
9. Utiliser la maille bocagère pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus
10. Promouvoir un traitement qualitatif des franges : limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers, qualité de la composition urbaine ou paysagère
11. Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des différents quartiers en fonction de leur implantation
12. Favoriser une démarche de renouvellement propice au maintien d'un patrimoine quotidien vivant et habité, veiller à prioriser les démarches de renouvellement urbain et à utiliser le potentiel du tissu bâti existant (dents creuses, réaffectation, réhabilitation de friches industrielles)
13. Accompagner et valoriser l'installation des équipements imposants tels que les hippodromes
14. Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements) et agricoles comme des éléments de liens entre bourgs/ville et campagne, et support d'aménités

#### ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES ZONES D'ACTIVITÉS

15. Veiller à l'intégration paysagère des grandes infrastructures (projet de ligne THT, LGV, ...), construire en fonction des sites et en prenant en compte le grand paysage et la topographie
16. Limiter et qualifier les délaissés urbains ou routiers
17. Valoriser le traitement visuel des abords des grandes infrastructures pour améliorer la reconnaissance des sites patrimoniaux et culturels et valoriser les perspectives et panoramas remarquables
18. Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain
19. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant et choisir le bon emplacement : éviter les implantations en point haut – concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville – gérer les espaces de recul entre les voies et les bâtiments
20. Assurer la qualité des espaces publics de qualité et la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments, en s'appuyant sur des chartes environnementales et paysagères
21. Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture plantation)
22. Veiller à l'intégration paysagère des carrières et anticiper l'évolution du paysage postérieure à leur exploitation

#### FAVORISER LA DÉCOUVERTE ET L'ACCESSIBILITÉ DES PAYSAGES DE VALLÉE

23. Valoriser le rapport de la ville à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (quais, ports, chemins de rive, franchissements ...)
24. Conforter les équipements facilitant la découverte des paysages de vallée et principalement la Mayenne
25. Veiller à l'intégration paysagère des équipements dédiés à l'accessibilité notamment en lien avec l'activité touristique (aire de stationnement, campings, haltes nautiques ...)
26. Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères
27. Préserver le petit patrimoine vernaculaire au même titre que le patrimoine historique (ponts, abbayes, moulins, écluses, forges ...)
28. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives
29. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine

#### IDENTIFIER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ

30. Promouvoir les paysages à forte identité : sites industriels patrimoniaux (Port-Brillet), panoramas et les sites de découverte, principaux boisements, site classé de la vallée des étangs (Launay-Villiers), anciens Fours à chaux ...
31. Identifier et requalifier le patrimoine architectural qui contribue à la construction de l'identité paysagère des bourgs et du paysage (maisons de tisserands, maisons ouvrières, forges, parcs arborés des châteaux sur le plateau, châteaux au cœur de leurs parcs ouverts sur la Mayenne ...) et porter une attention particulière aux interventions architecturales sur ce patrimoine sensible
32. Développer les chemins de traverse thématiques pour valoriser la diversité des paysages et permettre l'accessibilité aux éléments patrimoniaux

### Lien sur les enjeux régionaux

Le territoire de l'unité paysagère des vallées du pays de Laval couvre de façon quasiment identique (en y ajoutant l'agglomération lavalloise) le territoire du SCoT des Pays de Loiron et de Laval. Une charte paysagère et urbanistique a été élaborée sur le territoire du Pays de Loiron. Trois enjeux majeurs ont émergé du diagnostic du SCoT et de la charte pour ces territoires ruraux et ont servi d'appui au projet :

- *La qualité du paysage agricole, définissant en grande partie l'identité du territoire. La qualité de son paysage de bocage et la douceur de ses paysages de vallées offrent un cadre agréable et apprécié des habitants. Les paysages subissent des transformations modifiant leur fonctionnement et la richesse paysagère qui les caractérisent. **Vers des espaces ruraux pérennes***

- *L'urbanité rurale - la ruralité urbaine. La proximité de Rennes, Laval et Vitré favorise le développement urbain du Pays. Les villages anciens très marqués par leur identité rurale, entre végétal et minéral, tel un jardin se développent. Ils doivent intégrer aujourd'hui des problématiques plus urbaines. Les changements de culture et de pratiques ont fait évoluer le bocage vers un paysage plus ouvert, mais encore très riche (diminution des haies dans le Sud du Pays de Loiron). **Vers un urbanisme durable affirmant l'identité rurale des bourgs***

- *Le rôle de connexion des territoires et des Hommes entre eux. Zone de passage et zone frontalière, le Pays de Loiron est un espace de rencontre, d'échange. C'est une richesse et un enjeu essentiel au bon fonctionnement du territoire. **Vers un Pays de rencontres, pour une nouvelle image***

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

## 5.1 Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines

Les vallées du Pays de Laval sont caractérisées par un bocage fragmenté, une activité agricole encore présente et influente et un développement périurbain de plus en plus dominant. La ruralité de l'unité évolue mais conserve des bourgs ruraux atypiques, une agriculture liée au terroir et un paysage naturel marqué par les haies, bois et boisements. Le développement économique des vallées du Pays de Laval passe par le confortement et l'adaptation de l'activité agricole aux abords de l'agglomération lavalloise. Celle-ci doit encore entretenir le paysage rural et les éléments qui le façonnent.

- Préserver les paysages ruraux bocagers et éviter le mitage des espaces agricoles en renforçant la maîtrise du foncier à destination agricole en prolongeant les actions locales telles que la charte agricole de Mayenne de 2010, ou encore le plan bocage de Communauté de communes du Pays de Loiron
- Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et éviter la simplification des paysages de grandes cultures : assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent le paysage
- Participer à l'intégration des bâtiments liés à l'activité agricole en réfléchissant à leur implantation, leur volumétrie et leur aspect, notamment par rapport aux hameaux traditionnels et à la palette chromatique identitaire
- S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire.
- Préserver « l'arbre et la haie » sous toutes ses formes (ensembles forestiers, maillage bocager, ...) : ils doivent demeurer un motif largement prégnant dans le paysage.
- Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés
- Favoriser l'intégration d'une agriculture péri-urbaine, espaces de transition et de loisirs, espaces de production en dialogue direct avec les consommateurs (sensibilisation, reconnaissance des produits « terroir », ...), respect des distances de réciprocités, limitations des conflits d'usages (accès, projets d'exploitations).



UP05-50-XXX Dans un contexte de champs ouverts, la préservation du maillage bocager participe à une intégration qualitative des bâtiments agricoles (Port-Brillet)



UP05-50-XXX Une implantation et une colorimétrie adaptées favorisent l'intégration paysagère des bâtis agricoles (Montflours)

## 5.2 Maîtriser les développements urbains

L'unité paysagère est sous l'influence de l'agglomération lavalloise. Le caractère des bourgs ruraux de certaines entités se perd au profit d'une périurbanité et un développement d'un habitat peu diversifié et peu intégré à dominante pavillonnaire. Le rapport entre les villes/bourgs et la campagne est parfois brutal et les franges urbaines sont peu valorisantes. Dans une gestion économe de l'espace et une maîtrise de l'urbanisation, l'unité doit conforter son identité urbaine, architecturale et paysagère, tout en permettant de développer des équipements et des aménagements pour le renouvellement des populations.

- Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité du paysage
- Utiliser la maille bocagère pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus
- Promouvoir un traitement qualitatif des franges : limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers.
- Maîtriser la perception des franges urbaines par la qualité de la composition urbaine ou paysagère
- Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des différents quartiers en fonction de leur implantation.
- Favoriser une démarche de renouvellement propice au maintien d'un patrimoine quotidien vivant et habité, veiller à prioriser les démarches de renouvellement urbain et à utiliser le potentiel du tissu bâti existant (dents creuses, réaffectation, réhabilitation de friches industrielles).
- Accompagner et valoriser l'installation des équipements imposants tels que les hippodromes
- Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements) et agricoles comme des éléments de liens entre bourgs/ville et campagne, et support d'aménités



UP05-50-XXX Le maintien du linéaire bocager sur les franges urbaines permet de filtrer la présence paysagère des extensions urbaines (Montflours)



UP05-50-XXX Le maintien du linéaire bocager sur les franges urbaines permet de filtrer la présence paysagère des extensions urbaines (Entrammes)

### 5.3 Accompagner l'aménagement des infrastructures et des zones d'activités

Les vallées du Pays de Laval sont traversées de nombreuses infrastructures de transports qui profitent au rayonnement de l'agglomération. Le long de ces axes s'est développé de façon aléatoire et avec un impact visuel fort, des zones d'activités, des grands équipements et de grands entreprises isolées ou encore des carrières. La cohérence entre développement et préservation des paysages agro-naturels qui caractérisent l'unité n'a pas été toujours réussie. Les secteurs de transition entre espaces rural et espace urbain sont peu valorisés et témoignent du manque d'accompagnement du développement économique.

- Veiller à l'intégration paysagère des grandes infrastructures (projet de ligne THT, LGV, ...), construire en fonction des sites et en prenant en compte le grand paysage, et la topographie
- Limiter et qualifier les délaissés urbains ou routiers
- Valoriser le traitement visuel des abords des grandes infrastructures pour améliorer la reconnaissance des sites patrimoniaux et culturels et valoriser les perspectives et panoramas remarquables
- Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain.
- Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant et choisir le bon emplacement : éviter les implantations en point haut – concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville – gérer les espaces de recul entre les voies et les bâtiments.
- Assurer la qualité des espaces publics de qualité et la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments, en s'appuyant sur des chartes environnementales et paysagères

- Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture plantation)
- Veiller à l'intégration paysagère des carrières et anticiper l'évolution du paysage postérieure à leur exploitation

## 5.4 Favoriser la découverte et l'accessibilité des paysages de vallée

L'unité paysagère des vallées du Pays de Laval est composé d'éléments naturels variés mais parfois peu lisibles et peu accessibles. Le rapport fort à l'eau et à la vallée de la Mayenne notamment invite à requalifier les berges et les coteaux associés à ces espaces. Les friches environnementales amplifient la fermeture de certains espaces et les éléments qui composent ces paysages doivent être maîtrisés et mis en valeur. En lien avec le développement touristique et les loisirs, les vallées méritent une amélioration de leur accessibilité et permettre la découverte des ces paysages naturels et patrimoniaux.

- Valoriser le rapport de la ville à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (quais, port, chemins de rive, franchissements ...)
- Conforter les équipements facilitant la découverte des paysages de vallée et principalement la Mayenne
- Veiller à l'intégration paysagère des équipements dédiés à l'accessibilité notamment en lien avec l'activité touristique (aire de stationnement, campings, haltes nautiques ...)
- Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères
- Préserver le petit patrimoine vernaculaire au même titre que le patrimoine historique (pont, abbaye, moulins, écluses, forges ...)
- Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives
- Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine



*UP05-50-XXX Faciliter l'accessibilité et la découverte de la vallée de la Mayenne passe aussi par l'aménagement d'aire de stationnement. Ici l'effort d'intégration paysagère de l'équipement est visible (Saint-Jean-sur-Mayenne)*

## 5.5 Identifier et valoriser les éléments patrimoniaux dans toute leur diversité

Les vallées du Pays de Laval sont composées d'un patrimoine diversifié. Afin de construire une identité paysagère, les sites industriels patrimoniaux, l'architecture et le bâti traditionnel visibles sur le territoire doivent contribuer à la mise en valeur et à l'affirmation d'une identité. Des perspectives monumentales et des intégrations de qualités feront améliorer le paysage et sa structuration en lien avec les éléments patrimoniaux.

- Promouvoir les paysages à forte identité : sites industriels patrimoniaux (Port-Brillet), panoramas et les sites de découverte, principaux boisements, site classé de la vallée des étangs (Launay-Villiers), anciens Fours à chaux ...
- Identifier et requalifier le patrimoine architectural qui contribue à la construction de l'identité paysagère des bourgs et du paysage (maisons de tisserands, maisons ouvrières, forges, parc arboré des châteaux sur le plateau, châteaux au cœur de leurs parcs ouverts sur la Mayenne ...) et porter une attention particulière aux interventions architecturales sur ce patrimoine sensible

- Développer les chemins de traverse thématiques pour valoriser la diversité des paysages et permettre l'accessibilité aux éléments patrimoniaux



UP05-50-XXX L'enjeu de l'accessibilité et de la visibilité du patrimoine local est prégnant au sein de l'unité (Entrammes)



UP05-50-XXX La préservation des perspectives de qualité sur les éléments de patrimoine implique également une approche qualitative de l'intégration des éléments composant le panorama (Saint-Ouen-des-Toits)